37e ANNÉE — T. LII
N° 1200 — 29 mai 1955

LA DOCUMENTATION catholique

ABONNEMENTS : France et Union française : 1 an : **975 frs** - 6 mois : **550 frs** - Étranger : 1 an : **1.050 frs**

PRIX DU NUMÉRO : 45 frs pour l'année en cours. **60 frs** pour les numéros de l'année précédente. **80 frs** pour les numéros des années antérieures

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS-8e - C.C.P. PARIS 1668

ACTES DU SAINT-SIÈGE

LA MORALE PROFESSIONNELLE

Directives de S. S. Pie XII pour la XVe Semaine sociale d'Espagne

A l'occasion de la XVe Semaine sociale d'Espagne, qui s'est tenue à Salamanque, du 9 au 15 mai, sur le thème de « la morale professionnelle », S. S. Pie XII a donné quelques directives pour les travaux des congressistes dans la lettre ci-après, adressée par S. Exc. Mgr Dell'Acqua, substitut, à S. Exc. Mgr Menendez-Reigada, évêque de Cordoue, président des Semaines sociales d'Espagne (1) :

Le Vatican, 30 avril 1955.

A S. Exc. Mgr Albino Gonzales y Menendez-Reigada, président des Semaines sociales d'Espagne. *Cordoue.*

EXCELLENCE,

La XVe Semaine sociale d'Espagne, qui doit avoir lieu à Salamanque, au cours du prochain mois de mai, consacrera ses travaux à l'étude de « la morale professionnelle », thème d'importance capitale, tant pour ceux qui exercent une profession que pour la société elle-même. A cause de cela, le Souverain Pontife a reçu avec un vif plaisir le message de Votre Excellence sur le travail qu'elle se propose d'effectuer et, de tout cœur, il l'encourage à le réaliser avec la plus grande ardeur.

A cause de l'influence funeste des doctrines philosophiques erronées et des tristes défections morales de beaucoup, victimes du matérialisme et de l'ambition, on assiste à ceci que certains en viennent à mettre en discussion la valeur des lois, y compris les plus sacrées. Prétextant des nombreuses injustices existantes, ils estiment qu'il n'y a pas un ordre de justice réel et objectif, ou qu'il suffit de s'en tenir à une morale subjective — la nouvelle morale de situation, — dont Sa Sainteté a dénoncé les erreurs (discours aux éducateurs chrétiens, du 23 mars 1952, et discours à la Fédération mondiale des Jeunesses féminines catholiques, du 18 avril 1952) (1).

Ces idées sur la morale et l'influence qu'elle exerce sur les actions ont affecté également l'exercice des diverses professions. « Beaucoup voudraient aujourd'hui exclure l'autorité de la loi morale de la vie publique, économique et sociale » (S. S. PIE XII, discours du 23 mars 1952), et lorsqu'on agit en vertu de ce principe de séparation des activités de l'homme — douloureux enseignement du libéralisme, — il en est résulté de grands maux pour l'individu et pour la communauté, allant parfois jusqu'au discrédit des professions. C'est pour cela qu'il est très nécessaire d'examiner profondément ce problème des relations entre la morale et l'exercice de la profession, et de chercher la solution opportune.

L'analyse du concept de la profession montre que c'est une activité personnelle, réalisée en vue de la communauté, avec une fin transcendante. Dans la profession, il y a un individu qui entreprend un travail durable, duquel il tire sa subsistance. Le choix de ce travail est déterminé par la vocation, clé de la réussite future. Celle-ci, qui suppose une inclination naturelle pour un travail déterminé, pour être véritable, exige l'aptitude nécessaire. Dans ces conditions, l'homme exercera son travail avec bon esprit et capacité, tant dans son intérêt propre que dans

(1) Traduction de *la D. C.* d'après le texte espagnol publié par *l'Osservatore Romano* du 14 mai 1955.

(1) *D. C.*, n° 1119, du 20. 4. 1952, col. 449 et s., et n° 1121, du 18. 5. 1952, col. 589 et s. (*N. D. L. R.*)

l'intérêt de la communauté. Pour arriver à cette fin, l'individu agit avec rectitude, il ne se considère pas comme le terme exclusif de son travail et il est toujours disposé à ce qu'exige de lui le bien de la communauté. C'est là la note caractéristique de ce travail : il est essentiellement social, il s'exerce au bénéfice du prochain et de la société organisée, et, par lui, l'homme participe à la vie sociale.

Ces éléments essentiels de la profession montrent qu'elle est une activité pratique et, par conséquent, réglementée par une loi morale, dans le cas présent, par les lois de la morale chrétienne. L'individu doit agir selon les exigences de sa conscience, en tenant compte de ce que le terme de ses actions se réfère à des personnes ayant des droits et des obligations inaliénables, et que ses actes, en tant qu'ils sont libres et humains, sont en relation essentielle avec la fin de l'homme. Comme cet aspect moral de la profession naît de sa nature même, il ne peut y avoir d'incompatibilité entre la morale professionnelle chrétienne et une quelconque profession licite exercée convenablement.

Pour appliquer les principes moraux aux actes professionnels — et dans cette tâche, la collaboration de moralistes et de personnes de la profession sera très indiquée, — il faut tenir compte de ce que la morale tend à la pratique et que les actes professionnels peuvent être considérés sous différents aspects.

L'acte professionnel, dans son aspect individuel, doit posséder toutes les qualités qui rendent moralement bonnes les actions humaines. Mais, par sa nature même, il exige que la personne de la profession, en aimant sa vocation, ait conscience de sa capacité, qu'il la perfectionne autant qu'il est possible et qu'il lui consacre son activité de telle sorte que les autres charges ou occupations n'absorbent pas des énergies qui doivent être réservées pour l'accomplissement du principal. Dans son aspect social, l'acte professionnel est ordonné à autrui et, par là, il entre dans le domaine des relations qu'il faut respecter et accomplir. Cet acte peut s'opposer à quelqu'une des vertus qui réglementent la vie sociale mais le plus important est de considérer sa relation avec la justice. On peut manquer à la justice de plusieurs manières. On manque à la justice commutative si on ne fournit pas au client la prestation stipulée ; quand on exige des honoraires excessifs qui ne sont pas légitimés par des circonstances spéciales. On manque à la justice distributive lorsqu'une charge publique est exercée dans son intérêt propre ou l'intérêt d'une tierce personne, ou lorsqu'elle est confiée à des personnes incapables. On manque à la justice sociale si on lèse la communauté en ne faisant pas son travail, en ne le faisant pas comme il devrait être fait ou en ne faisant pas ce à quoi on s'était obligé.

Lorsque l'acte professionnel n'est pas exécuté conformément aux lois de la morale, il est évident que l'individu en a la responsabilité et que, par là, il manque à l'accomplissement de la fin transcendante de ses actes. Par contre, en agissant en accord avec les principes auxquels il s'est obligé, l'homme, en suivant sa vocation qui, en dernier lieu, vient de Dieu, supporte, en faisant la volonté divine, le dur poids de son travail professionnel avec résignation chrétienne, et il se rachète de la peine imposée par le péché. Bien plus, il peut s'élever graduellement dans la vie surnaturelle en voyant Jésus-Christ dans ses semblables, et cette vérité, intimement vécue, non seulement l'empêchera de les léser dans l'exercice de sa profession, mais lui fera prendre parfaitement conscience que ce qu'il fait pour eux, il le fait pour le Christ. De cette façon, le chrétien fait « valoir dans sa vie personnelle, dans sa vie professionnelle et dans la vie sociale et publique... la vérité, l'esprit et la loi du Christ ». (S. S. PIE XII, discours à la Fédération mondiale des Jeunesses féminines catholiques, 18 avril 1952.) (1)

Il se déduit de ce que l'on a dit précédemment que la fonction sociale de la profession — sa fonction caractéristique — et le rendement individuel de la profession elle-même sont liés d'une façon indissoluble avec la moralité de son exercice. Pour ce motif, il faut faire tout ce qui est possible pour revaloriser les professions et leur rendre la signification qu'elles ont eue autrefois, en évitant de les considérer non comme un service rendu au prochain et à la communauté, mais uniquement comme un emploi et une source de profit.

Pour arriver à cela, il faut s'efforcer de dissiper les soupçons existant contre la morale professionnelle, car il n'y a pas de vraie contradiction entre la morale et la profession ; il faut lutter contre l'ignorance, dans laquelle beaucoup sont, des devoirs moraux de leur profession, par la publication de manuels de déontologie, par des conférences et des cours et il faut travailler à former la conscience morale des gens de profession, pour qu'ils puissent accomplir leurs obligations de la manière voulue.

Sa Sainteté, qui, en de nombreuses occasions, a manifesté le grand intérêt qu'elle porte aux problèmes moraux de certaines professions (voir le discours au VIII[e] Congrès de l'Association médicale mondiale, du 30 septembre 1954) (2), se félicite de la réunion des Semaines sociales, en raison de l'opportunité de ce sujet, qui, amplement développé donnera à beaucoup une louable orientation pour leurs propres devoirs. A cause de cela elle prie le Seigneur de vous envoyer ses divines lumières en gage de succès pour ce travail. Et en témoignage de Sa paternelle bienveillance, elle donne à Votre Excellence et aux participants de la Semaine sociale, la Bénédiction apostolique.

Vous renouvelant l'assurance de ma considération très distinguée, je suis de Votre Excellence le dévoué serviteur.

A. DELL'ACQUA, *substitut.*

---

(1) *D. C.*, n° 1121, du 18. 5. 1952, col. 595. (*N. D. L. R*
(2) *D. C.*, n° 1184, du 17. 10. 1954, col. 1281 et (*N. D. L. R.*)

Lettre de S. S. Pie XII à l'Ordre dominicain

Le 11 avril dernier, le Chapitre général des Frères Prêcheurs s'est réuni à Rome pour élire le nouveau Maître général devant succéder au T. R. P. Suarez (1). *Le choix du Chapitre, on le sait, s'est porté sur le T. R. P. Michel Smith-Browne, maître du Sacré-Palais* (2). *A l'occasion de ce Chapitre, S. S. Pie XII a adressé, le 25 mars précédent, la lettre suivante au T. R. P. McDermott, Vicaire général de l'Ordre* (3) *:*

A NOTRE CHER FILS, TÉRENCE S. MCDERMOTT,
VICAIRE GÉNÉRAL
DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS.
PIE XII, PAPE.

CHER FILS,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

Lorsque, au mois de septembre 1946, nous avons reçu les délégués de l'Ordre dominicain qui avaient élu leur Supérieur ou Maître général dans un Chapitre légitimement tenu après les votes habituels, Nous les avons paternellement exhortés à travailler de plus en plus aux salutaires triomphes de l'Evangile, avec une doctrine affermie et des forces accrues.

Sachant que les délégués doivent à nouveau se réunir autour de vous au cours du prochain mois d'avril dans un Chapitre analogue, Nous désirons d'abord évoquer le souvenir de celui qui, arraché à cette vie mortelle à la suite d'un accident imprévu, est tant regretté de Nous et de vous.

Il Nous semble à peine nécessaire de rappeler aux nouveaux délégués l'attention qu'ils doivent apporter à la charge très grave qu'ils ont été appelés à remplir, puisqu'ils doivent élire celui qui, comme successeur de saint Dominique, doit diriger, gouverner et faire prospérer chaque jour davantage tout votre Ordre, si illustre par tous les services qu'il a rendus à l'Eglise et à l'humanité. Qu'ils méditent d'abord cette phrase : « Tout don excellent, toute grâce parfaite, descend d'en haut, du Père des lumières » (*Jacques*, I, 17) ; aussi, avant de déposer leur suffrage, qu'ils implorent Dieu dans la prière pour qu'il veuille bien éclairer leur esprit de sa lumière céleste. Nous désirons que tous les membres de l'Ordre dominicain, où qu'ils soient, fassent de même, afin que de votre famille religieuse une seule voix s'élève vers le ciel, y compris la voix de ceux de « l'Eglise du silence » qui, comme Nous le déplorons avec vous, ne peuvent venir à Rome pour remplir leur charge.

Voulant, à cette occasion, proposer à votre méditation quelque point qui semble particulièrement convenir à votre Institut, ces paroles de saint Bernard se présentent à Notre esprit : « Ne faire que briller est vain ; ne faire que brûler est peu ; brûler et briller est parfait. » (*Sermo in Nat. S. Joan. Bapt.*, n. 3 ; MIGNE, *P. L.*, CLXXXIII, 339-B.) Il vous faut donc, en vous conformant aux prescriptions de votre législateur (Constitutions, n. 452), vous adonner avec ardeur à l'étude des choses divines et humaines ; c'est grâce à cela que dans votre Ordre brillent des astres dont la lumière a traversé le cours des siècles et dissipe même les ténèbres de notre époque ; Nous voulons parler d'Albert le Grand, et surtout de son disciple Thomas d'Aquin qui, « très riche de science divine et humaine, peut être comparé au soleil », et qui « est arrivé à ce double résultat de repousser à lui seul toutes les erreurs des temps antérieurs et de fournir des armes invincibles pour dissiper celles qui ne manqueront pas de surgir dans l'avenir ». (LÉON XIII, Enc. *Aeterni Patris ; A. L.* 1879, p. 273-274.) (1)

Le droit canon prescrit que « pour l'étude de la philosophie rationnelle et de la théologie, et la formation des élèves dans ces matières, les professeurs doivent entièrement faire appel à la méthode, à la doctrine et aux principes du Docteur angélique et les respecter fidèlement ». (Can. 1366, § 2.) Cette disposition, si elle vaut pour tous, s'adresse cependant à vous d'une façon particulière, et cela pour une double raison : pour que vous gardiez soigneusement intacte l'intégrité de la doctrine catholique, telle qu'elle est transmise par l'Eglise, et que vous la protégiez fermement et avec des armes appropriées contre les assauts de l'erreur ; et également pour que vous ne négligiez aucune science humaine qui puisse, dans notre siècle de progrès, donner un nouvel éclat à la vérité chrétienne qui reste toujours la même. Cependant, il est également nécessaire que la lumière de votre doctrine brûle de cette charité qui vient de Dieu et qui facilite aux hommes la poursuite de la sagesse du Père éternel. « La science enfle », dit l'Apôtre, « tandis que la charité édifie ». (*I Cor.*, VIII, 1.) Le saint Docteur « Mellifluus » affirme avec raison la même chose lorsqu'il demande : « Que ferait la science sans l'amour ? Elle enflerait. Que ferait l'amour sans la science ? Il errerait. » (*S. Bern. In Cantica, Serm. LXIX*, n. 2 ; MIGNE, *P. L.* CLXXXIII, 1113-A.)

C'est donc pour vous un très grave devoir que de rechercher l'un et l'autre, surtout, lorsque, comme c'est tout spécialement le propre de votre Ordre, vous prêchez au clergé et aux fidèles, afin que vous soyez « fervents dans la prédication » (Constitutions, n. 452), comme vos Constitutions vous y invitent. Si, en effet, les paroles des hommes ne sont pas imprégnées de la charité divine, elles sont absolument vides, selon ces paroles de l'Apôtre des gentils : « Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité, je suis un airain qui résonne ou une cymbale qui retentit. » (*I Cor.*, XIII, 1.) Il faut, de plus, que votre conduite soit toujours con-

---

(1) Décédé accidentellement le 30. 6. 1954 (cf. *D. C.*, n° 1180, du 22. 8. 1954, col. 1088).
(2) Cf. infra, col. 699.
(3) Traduction de la *D. C.* d'après le texte original en latin.

(1) *Actes de Léon XIII*, Edit. Bonne Presse, t. Ier, p. 63-65.

forme à vos paroles, de sorte que l'exemple de votre vie vienne renforcer vos paroles.

Que cette charité chrétienne vous unisse intimement entre vous comme des frères ; que jamais donc — ce dont Nous sommes absolument certain — la discorde s'insinue, que jamais ne s'établisse cette triste estime exagérée de soi qui blesse les autres. Que l'humilité chrétienne, cette grande vertu qui est le fondement des autres, orne votre âme, et qu'elle écarte de vous tout ce qui pourrait, même légèrement, offenser les autres, particulièrement vos confrères.

Que le devoir de l'obéissance s'appuie sur des motifs jamais ébranlés, mais toujours fermes ; sur ces motifs qui vous font voir Dieu lui-même dans vos supérieurs. L'insubordination, en effet, mal particulier à notre siècle, disperse les forces, affaiblit et stérilise l'apostolat.

Voilà, chers Fils, ce que, en cette occasion, Nous voulions particulièrement vous donner à méditer à tous, et ce que Nous vous proposons de mettre chaque jour davantage en pratique. Et nous avons pleine confiance que votre nouveau Supérieur et Maître général puisse toujours, avec l'aide de Dieu, voir toutes ces choses mises en pratique avec le plus grand soin, de sorte que sous son gouvernement et sa direction, votre Ordre illustre puisse acquérir de nouveaux et grands mérites, et toute l'Eglise bénéficier de nouveaux accroissements.

Vous feriez œuvre très utile si, comme vous l'écriviez, vous faisiez activement prospérer les Associations du Rosaire et du Très-Saint-Nom-de-Jésus, dont vous pourrez cueillir des fruits salutaires, chaque jour plus abondants.

Assuré de cette douce espérance, Nous vous accordons, affectueusement dans le Seigneur, à vous, très cher Fils, et à tous les membres de l'Ordre dominicain, particulièrement à ceux qui se réuniront au prochain Chapitre pour l'élection, Notre Bénédiction apostolique, en gage des grâces divines et en témoignage de Notre paternelle bienveillance.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 mars 1955, dix-septième année de Notre pontificat.

PIUS PP. XII.

Les Caisses d'épargne au service des classes laborieuses

ALLOCUTION DE S. S. PIE XII

Recevant en audience, le lundi 16 *mai, les membres du Conseil de gestion de l'Institut international d'épargne* (1), *S. S. Pie XII leur a adressé en français l'allocution suivante* (2) :

La visite que vous voulez Nous rendre, à l'occasion de la réunion du Conseil de gestion de l'Institut international de l'épargne, Nous est particulièrement agréable, Messieurs, et Nous vous en remercions bien sincèrement. Vous représentez ici un ensemble d'organismes qui, depuis plus d'un siècle, ont rendu et continuent à rendre les services les plus appréciés dans la vie économique et sociale de vos pays respectifs.

N'est-ce pas un des signes les plus manifestes de la prospérité d'une nation et de son ardeur au travail que le succès de ses Caisses d'épargne et le volume des opérations qu'elles effectuent ? La Caisse d'épargne assume en quelque sorte la fonction de relais entre, d'une part, les petits possédants qui, par un labeur quotidien austère et persévérant, se sont constitué un modeste avoir, et de l'autre, l'Etat, les Sociétés financières, les entreprises qui ont besoin, pour remplir leur fonction économique, de capitaux plus ou moins considérables. La préoccupation dominante de qui possède quelques économies sera naturellement de les sauvegarder ; il importe, par contre, au pays de pouvoir employer à des fins d'intérêt général les ressources accumulées par les particuliers, mais trop dispersées pour être immédiatement utilisables. La Caisse d'épargne se chargera précisément de recueillir cet argent, de le placer à bon escient, avec le maximum de garanties, de rétribuer le propriétaire et de lui assurer à son gré la restitution des sommes déposées.

Une propagande intelligente et l'apprentissage de l'épargne, dès l'âge scolaire, assurent efficacement la récolte des fonds, mais l'utilisation des capitaux ainsi obtenus constitue un problème délicat, susceptible de solutions très variées. Bien des facteurs entrent en jeu dans ces déterminations, qu'il vous appartient d'étudier soigneusement pour éviter des erreurs, qui entameraient la confiance des déposants ou nuiraient à la finalité propre de l'institution.

Sans doute, en fournissant du crédit à l'Etat, aux grandes Sociétés industrielles ou financières, les Caisses d'épargne contribuent largement au bien commun ; fondées toutefois dans le but d'aider des classes laborieuses, elles doivent aussi se préoccuper, dans le choix de leurs placements, des avantages directs qu'en retireront les épargnants. Qu'elles continuent donc plus encore que par le passé à soutenir et encourager les diverses formes de crédit agraire et professionnel, les coopératives, les Sociétés de crédit pour la construction d'habitations, ainsi que tous les Instituts destinés à promouvoir l'initiative des particuliers ou des petites entreprises, en leur procurant des matières premières ou l'équipement dont elles ont besoin, pour leur permettre ainsi d'augmenter le rendement de leur activité. De la sorte se réalisera la collaboration féconde du capital et du travail au profit immédiat des travailleurs eux-mêmes. La communauté nationale s'enrichira d'une production accrue et d'une mise en valeur appréciable de toutes ses forces saines.

Nous Nous réjouissons d'avance, Messieurs, des fruits de votre rencontre et des améliorations que

---

(1) Cet Institut, dont le président est M. de Goutchenere, a son siège à Amsterdam et représente les Caisses d'épargne de quarante pays.

(2) D'après *l'Osservatore Romano* des 16-17 mai 1955.

les Caisses d'épargne de tous les pays en retireront. Puissent ces organes, à présent nécessaires dans la vie économique des nations, gagner encore en prestige et se rendre toujours plus utiles à ceux qui leur font confiance. Si le divin Maître a conseillé aux hommes de thésauriser, non pour cette vie fragile, mais pour celle qui ne passe pas, il a aussi maintes fois recommandé la prévoyance et daignera, Nous en sommes sûr, accorder à ceux qui bénéficieront de vos efforts, la grâce d'user des biens temporels de manière à ne pas perdre ceux de l'éternité. A vous-mêmes, à vos collaborateurs, à ceux qui vous sont chers, Nous accordons de tout cœur Notre Bénédiction apostolique.

CONDAMNATION D'UN OUVRAGE PAR LE SAINT-OFFICE

L'Osservatore Romano *du* 8 *mai* 1955 *a publié le décret suivant du Saint-Office* (1) :

SUPRÊME S. CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE

DÉCRET

PROHIBITION D'UN LIVRE

Mercredi 23 mars 1955.

Au cours de l'assemblée générale de la Suprême Congrégation du Saint-Office, les Eminentissimes et Révérendissimes NN. SS. les cardinaux préposés à la sauvegarde de la foi et des mœurs, après avoir pris l'avis de MM. les Révérends Consulteurs, ont condamné et ordonné d'insérer dans l'Index des livres interdits le livre intitulé :

MARCELLE DE JOUVENEL, *Au diapason du ciel*, Introduction de Gabriel Marcel. L'invisible et le réel. Paris, La Colombe, 1950.

Et le 17 avril, S. S. Pie XII, Pape par la divine Providence, a approuvé et ordonné de publier la résolution des Eminentissimes Pères qui lui était rapportée.

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 27 avril 1955.

MARIUS CROVINI, *notaire*.

Voix d'outre-tombe

Sous ce titre, l'Osservatore Romano *du* 8 *mai* 1955, *à propos du décret ci-dessus, donnait le commentaire suivant* (2) :

Dans le déchirement du cœur que provoque la perte de ceux qui leur sont chers, des personnes de tempérament très délicat et sensible en viennent jusqu'à l'obscurcissement de leur conscience et à l'aspiration désordonnée de continuer à vivre en contact avec leurs défunts au moyen de mystérieuses communications et de signes préternaturels, qu'ils croient objectifs et réels. Leur esprit inquiet trouve du réconfort à l'idée qu'ils peuvent entendre encore la voix de personnes aimées disparues et en recevoir des suggestions et des conseils, des inspirations et des instigations pour vivre avec eux comme une seconde vie.

D'autres, insatisfaits de ces expériences subjectives, recourent à des pratiques médiumniques avec une confiance aveugle d'entrer en communion avec les âmes de leurs parents et amis, et d'en obtenir des nouvelles et des directives.

Parmi les exemples de sentimentaux aspirant à une correspondance ultérieure d'affection avec de proches et chers défunts, il faut compter Marcelle de Jouvenel, qui a senti le besoin de s'élever *au diapason du ciel* (Paris, La Colombe, 1950) pour converser, à travers sa propre écriture, qu'elle nomme « automatique », avec l'esprit de son fils Roland, mort prématurément, et avoir avec lui une espèce de communion supplémentaire de vie. La plume, qu'elle croit mue par une indéfinissable force étrangère, glisse et inscrit sur le papier des exhortations provenant de son fils vivant encore dans l' « au-delà » et invitant sa mère à mener une conduite intensément spirituelle qui lui était tout d'abord inconnue et étrangère.

Mme de Jouvenel décrit, dans son livre, des apparitions d'étoiles et de points lumineux, et des prédictions qu'elle attribue à l'action invisible de son fils Roland.

—

Le philosophe existentialiste connu, Gabriel Marcel, a cru cautionner de son autorité le livre de Mme de Jouvenel. Il suggéra le titre : *Au diapason du ciel*, et composa une introduction, où il exprime clairement sa solidarité avec les idées et les sentiments de cette mère, et tente d'en éclairer la signification spirituelle mystérieuse. Celle-ci serait la continuité d'un rapport entre les vivants et les morts, qu'il a défendue depuis longtemps comme une « fidélité créatrice », mystérieux influx entre le monde invisible et la réalité phénoménale qui rend mutuellement perméables les vivants et les morts, en éliminant entre eux toute distance. M. Marcel explique cet influx en introduisant la distinction, par lui trouvée, entre le « corps-instrument » et le « corps-moyen », c'est-à-dire entre le corps considéré dans sa matérialité et son extériorité, qui naît, vit et meurt, et le « corps-médium mystérieux » et incompréhensible aux sens, réductible à une espèce d' « accord cosmique » et de « médiation sympathique » qui transcende les phénomènes constatables par une méthode scientifique. Cet harmonieux accord cosmique fournirait la base à l'astrologie, aux divinations et autres sciences occultes.

M. Marcel tend à admettre la réalité objective des faits rapportés par Mme de Jouvenel. Tout en mettant en garde contre les préjudices qui viennent de la pratique directe visant à obtenir des communications avec les défunts, il pense qu'un catholique peut y recourir avec la permission de son directeur spirituel pour ne pas succomber aux tentations contre la foi et pour ne pas tomber dans un désolant pessimisme lorsque la mort le prive des personnes les plus chères.

Il est pénible de souligner ces affirmations dans les pages écrites par un philosophe catholique !

—

Que dire ensuite de la valeur et du contenu de ces messages d'outre-tombe ? A part la forme inexplicable de l'influx psycho-physique de l'âme du fils défunt sur celle de la mère qui survit, on reste surpris de la quantité d'erreurs grossières en matière religieuse : on ne trouve pas dans ces

(1) Traduction de *la D. C.* d'après le texte latin de *l'Osservatore Romano.*
(2) Traduction de *la D. C.* d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano.*

mystérieuses communications le concept de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, du péché et de la Rédemption, de la vie future. Les pitoyables illusions jaillies de la *Psyché* tourmentée de la mère désolée de Roland — comme celle que l'au-delà est égal pour tous, parce que l'enfer est enduré ici-bas, — impropres à soutenir les vérités divinement révélées, peuvent porter préjudice à la foi mal affermie des naïfs et des ignorants, et de beaucoup d'esprits sans consistance de notre époque troublée, poussés vers de nouvelles formes de déviations mystiques, de magie et d'occultisme, et aspirant à prolonger outre la mort leurs rapports affectueux avec les personnes qui, dans la vie, constituaient leur joie intime et forte. Cet état d'inquiétude, aujourd'hui très fréquent, explique la rapide diffusion du journal *Au diapason du ciel*, au grave préjudice des âmes. Ce n'est donc pas étonnant qu'il soit venu finir à l'Index. L'énergique mesure du Saint-Office a le mérite de tourner les consciences troublées par la douleur vers la recherche de consolations véritables, profondes, durables, dans la sphère de la grande espérance chrétienne.

QUESTIONS ACTUELLES

EN AFRIQUE DU NORD

Après les accords franco-tunisiens

Lettre pastorale de S. Exc. Mgr PERRIN, archevêque de Carthage

***Devant la façon diverse dont a été accueillie par ses diocésains la signature des accords franco-tunisiens, S. Exc. Mgr Perrin, archevêque de Carthage, a fait appel à leur sens de la justice et de la charité dans la lettre pastorale ci-après, qui a été lue dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le dimanche 8 mai** (1) :*

Comme j'ai eu l'occasion de le faire déjà plusieurs fois dans des circonstances graves que nous avons traversées ensemble, je crois de mon devoir de m'adresser de nouveau à vous dans les heures que nous vivons et qui sont d'une si grande importance pour vous et pour l'entente cordiale de la France et de la Tunisie.

Les derniers événements ont provoqué parmi vous des réactions très diverses, pour ne pas dire opposées. Un certain nombre sont inquiets de l'avenir et le jugent compromis. Que deviendront-ils, ainsi que leurs enfants, sur cette terre qu'ils ont contribué à féconder par leur travail ? D'autres s'étonnent que l'on ait engagé leur avenir sans qu'ils aient eu les moyens de se faire entendre. D'autres encore, profondément troublés dans leur conscience, se demandent anxieusement quel est leur devoir en songeant à ceux qui les ont précédés sur cette terre. Croyez, mes biens chers frères, que je comprends les sentiments que je viens d'analyser et que je souffre de vous voir souffrir.

D'autres, à l'opposé, acceptent volontiers les conditions nouvelles qui permettront d'assurer plus facilement que par le passé la concorde et la collaboration de tous en Tunisie. Ils y voient la possibilité de continuer dans des conditions plus favorables à travailler au bien commun et à construire un bel avenir dans ce pays que nous aimons.

Cette diversité d'attitude sur le plan politique n'a rien que de très normal, et il est de mon devoir de respecter la liberté de chacun. Vous pouvez donc légitimement faire connaître aux autorités vos désirs, leur exposer vos craintes et développer toute activité permise pour faire aboutir vos desseins. Mais cette attitude ne peut avoir, pour un chrétien, qu'un seul but : assurer le bien commun dans le respect des droits et de la personne humaine.

Cette lutte, pour impérieuse qu'elle puisse apparaître à la conscience de quelques-uns ne saurait s'accommoder de n'importe quels moyens. Car nous devons toujours être justes !... Evitons toute violence, même la violence verbale, tout appel inconsidéré à la révolte qui ne peuvent que diviser et déchaîner des haines en aveuglant les esprits et en soulevant les passions.

En un mot, même dans vos divisions, gardez toujours, les uns envers les autres et envers tous les hommes, les grandes lois de la justice et de la charité. Saint Jean nous dit dans ses Epîtres : « Celui qui prétend être dans la lumière tout en haïssant son frère, est encore dans les ténèbres. » (*I*, II, 9.) « Nous savons que nous passons de la mort à la vie, parce que nous aimons nos frères..., quiconque hait son frère est homicide. » (*I*, III, 14-15.)

Comme je souhaiterais, mes bien chers frères, que vous ayez de plus en plus un bel optimisme chrétien, car nous savons bien que nous sommes dans la main de Dieu.

Vous développerez cette confiance en travaillant au bien commun de tous en Tunisie. J'ai déjà eu l'occasion de revenir bien souvent sur cette notion du bien commun, qui est la principale raison d'être de l'Etat. Vous connaissez mieux que moi l'immensité de la tâche économique et sociale qui reste à accomplir dans ce pays pour le bien de tous, et en particulier des plus déshérités. Avec courage, avec persévérance, en union avec toutes les bonnes volontés poursuivez l'œuvre déjà entreprise !...

(1) D'après *la Tunisie catholique*, 8. 5. 1955.

La première parole que Notre-Seigneur adressa à ses apôtres au jour de sa Résurrection fut : « Que la paix soit avec vous. » Permettez-moi de reprendre cette parole et de vous présenter, mes bien chers frères, les mêmes souhaits de paix. Que la paix soit dans vos cœurs et dans vos familles. Que la paix soit avec tous les habitants de la Tunisie.

Tunis, le 4 mai 1955.

† MAURICE PERRIN,
archevêque de Carthage,
primat d'Afrique.

Un appel aux chrétiens du Maroc

S. Exc. Mgr Lefèvre, vicaire apostolique de Rabat ; M. le pasteur Jean Faure, président de l'Eglise réformée au Maroc, et l'archimandrite Lerotheos, vicaire du patriarche orthodoxe d'Alexandrie, ont adressé l'appel suivant aux chrétiens du Maroc :

Le soir qui précède la fête de l'Ascension (19 mai), les croyants musulmans célèbrent la grande nuit du Ramadan.

Il nous a paru bon, à cette occasion, de vous appeler, vous aussi, à la prière, en raison des circonstances présentes.

Nous demanderons à Dieu d'accorder sa bénédiction au peuple marocain et à toutes les communautés spirituelles de ce pays. Nous le prierons de faire en sorte que la haine ne puisse porter atteinte à la dignité d'aucun homme, ni l'égoïsme à la justice après laquelle nous soupirons.

Nous espérons que les croyants se rattachant aux autres confessions religieuses voudront bien s'associer à cet appel au Très-Haut qui, seul, peut éclairer les cœurs et guider tous les hommes de bonne volonté.

L'action de la police en Algérie

Communiqué de S. Exc. Mgr DUVAL,
archevêque d'Alger

Le communiqué suivant de S. Exc. Mgr Duval, archevêque d'Alger, rappelant les principes donnés par S. S. Pie XII au sujet de la sécurité des citoyens, a été lu dans toutes les églises et chapelles du diocèse d'Alger, le dimanche 17 janvier dernier (1) :

A plusieurs reprises, S. S. le Pape Pie XII a exposé les principes du droit nâturel concernant le devoir de la puissance publique d'assurer la protection des citoyens, notamment à l'occasion du IVe Congrès international de droit pénal le 3 octobre 1953 (2) et le 15 octobre 1954, lorsqu'il recevait les membres de la Commission internationale de police criminelle (3).

(1) D'après la *Semaine religieuse d'Alger*, 20. 1. 1955.
(2) *D. C.*, n° 1159 (1. 11. 1953), col. 1349 et s. (*N. D. L. R.*)
(3) *D. C.*, n° 1185 (31. 10. 1954), col. 1345 et s. (*N. D. L. R.*)

Dans le but d'éclairer les consciences, par conséquent en me plaçant exclusivement dans la perspective de la mission spirituelle de l'Eglise, je vous communique l'essentiel de l'enseignement du Souverain Pontife à ce sujet, en citant textuellement ses propres paroles.

Voici ce que dit le Pape des responsabilités de l'Etat concernant la sécurité des citoyens :

« La lutte contre la criminalité est un service éminent rendu à la société. Elle constitue une intervention en faveur des principes immanents, ontologiques et moraux de la nature et de la société humaines, dont le crime menace la structure interne et dont il sape les forces vitales... Rendre à la société le service éminent de garantir la sécurité, non seulement des biens matériels, mais surtout des personnes contre les actes criminels, prévenir les dommages qu'ils provoquent, voilà qui mérite certainement la plus haute appréciation morale. » (15 octobre 1954.)

Mais, dans l'exercice de cette haute fonction, la puissance publique doit observer les principes de la morale, et, en particulier, le respect de la personne humaine. Voici ce qu'en dit le Pape :

« Le sérieux, la dignité de la justice et de l'autorité publique exigent l'observation stricte des normes juridiques concernant l'arrestation du prévenu et son interrogatoire. » (15 octobre 1954.)

« Déjà, le premier pas de l'action punitive, l'arrestation, ne peut obéir au caprice, mais doit respecter les normes juridiques. Il n'est pas admissible que même l'homme le plus irréprochable puisse être arrêté arbitrairement et disparaître sans plus dans une prison. » (3 octobre 1953.)

« L'instruction judiciaire doit exclure la torture physique et psychique, et la narco-analyse, d'abord parce qu'elles lèsent un droit naturel, même si l'accusé est réellement coupable, et puis parce que, trop souvent, elles donnent des résultats erronés. Il n'est pas rare qu'elles aboutissent exactement aux aveux souhaités par le tribunal et à la perte de l'accusé, non parce que celui-ci est coupable en fait, mais parce que son énergie physique et psychique est épuisée et qu'il est prêt à faire toutes les déclarations que l'on voudra. » (3 octobre 1953.)

Le 17 janvier 1955.

† LÉON-ETIENNE DUVAL,
archevêque d'Alger.

Mariages de Nord-Africains avec des chrétiennes

La Semaine Religieuse du diocèse de Lyon (27. 6. 1952), *et, après elle,* la Semaine Religieuse de Versailles (14. 9. 1952), *puis* la Semaine Religieuse de Lille (19. 12. 1954), *ont publié la note ci-après, de nature à éclairer les prêtres qui peuvent être, à des titres divers, en contact avec des Nord-Africains :*

Il y a lieu, lorsqu'un Nord-Africain et une chrétienne demandent à se marier religieuse-

ment, de se poser une série de questions préalables sous l'angle de la *stabilité du mariage envisagé*, de son *atmosphère chrétienne*, et dans *l'intérêt de la future épouse :*

— S'agit-il d'une décision mûrie depuis longtemps, et que pense le Nord-Africain musulman de l'indissolubilité du mariage monogame ?

— Le Nord-Africain est-il *établi définitivement en France ?* Songe-t-il du moins sérieusement à s'y établir ? En a-t-il les moyens ?

— Le Nord-Africain est-il *vraiment libre ?* Sa « liberté » actuelle ne signifie pas qu'il ne soit pas légitimement marié sous le statut coranique. Dans sa pensée, que pèsera son mariage avec une chrétienne par rapport aux mariages qu'il a pu contracter sous le régime coranique qui lui laisse des possibilités de divorce pratiquement illimitées ? De retour chez lui, rien, légalement, ne peut l'empêcher de prendre une nouvelle épouse ou de reprendre celle qu'il avait laissée au pays. De par ailleurs, *le caractère patriarcal très accusé de la famille nord-africaine risque de rendre vite la vie intolérable à une Européenne transplantée en Afrique du Nord,* dans certains milieux du moins, même au cas où le mari ne posséderait pas déjà de femme au pays. Les élites modernes nord-africaines le savent et le disent.

— Le Nord-Africain possède-t-il *un vrai métier,* solide garantie de la valeur et de la stabilité de l'union ?

a) Lorsque des *réponses satisfaisantes ont été obtenues* à ces questions, il semble que l'on puisse : soit procéder au *mariage religieux après baptême* — après un long et prudent catéchuménat — de la partie musulmane (cas à envisager très rarement, tout nous mettant en garde contre la légèreté en cette matière) ; soit procéder au *mariage avec dispense de disparité de culte* (ne pas envisager cette solution comme passe-partout).

b) *Au cas contraire,* il semble préférable, malgré tous les inconvénients qu'implique cette solution, de laisser faire le *mariage civil* qui, en tout état de cause, sauvegarde l'avenir. Le sacrement de mariage, en effet, est ordonné à une conception chrétienne de la vie sociale. Lier une chrétienne par le mariage-sacrement à un musulman, dans des conditions qui ne donnent qu'une faible probabilité de succès, c'est délibérément et imprudemment l'obliger à mener une vie d'héroïsme dont peu sont capables.

En conclusion :

— *Etre très prudent, prendre son temps, étudier le contexte social et privé.*

— *Ne pas faire pression pour la régularisation,* soit en poussant la partie musulmane à un baptême après mariage rapide, soit en sollicitant à la légère une dispense fondée sur la disparité de culte.

— Dans l'immense majorité des cas, *déconseiller aux chrétiennes* une union avec un musulman, non pas évidemment en raison de la race, mais en raison de ce que doit être le mariage envisagé : fondation d'un foyer chrétien, où la vie chrétienne soit vraiment possible et facile pour la femme et pour les enfants, et pas seulement dans les premiers temps, mais toujours. Dissiper les illusions d'une jeune chrétienne envisageant une telle union comme un moyen d'apostolat.

Notes complémentaires. — Plus peut-être que d'autres confessions, l'Islam est totalitaire. Un de ses juristes écrit :

1° *A propos de la femme :* « Tous les juristes musulmans admettent que l'épouse acquiert la nationalité de son mari et perd la sienne propre, lors du mariage. » (Noter que « nationalité », chez un musulman, inclut « religion ».)

2° *A propos des enfants :* « L'enfant appartiendra à la nationalité qui lui est plus avantageuse » (au point de vue technique). Ainsi l'enfant dont un parent est musulman, sera musulman. L'enfant trouvé dans un quartier musulman ou mixte serait considéré comme musulman, à moins qu'un témoignage n'en établisse autrement. (Et l'enfant non musulman, dont un des parents est citoyen d'un Etat islamique, sera lui aussi « dhimmi » et non pas étranger.) Ces deux citations montrent avec quelle prudence il faut agir quand une union entre un musulman et une chrétienne est à envisager.

— *Problèmes d'origines.* L'univers ; Les vivants ; L'homme, par M. GRISON, professeur au Séminaire Saint-Sulpice. — Un vol. in-8° raisin (15,5 × 24 cm.) de 312 pages, avec 95 figures et tableaux dans le texte, 2 tableaux dépliants et 6 planches hors texte, couverture illustrée. Prix : 1 200 francs. Letouzey et Ané, Paris.

Ce sont des problèmes multiples que pose l'apparition de l'homme sur la terre : origine de l'univers dont la science des astronomes et des physiciens tente de percer les obscurités ; origine des vivants où la biochimie, la paléontologie, l'anatomie comme l'embryologie et la biogéographie proposent les étapes principales ; origine de l'homme enfin, dont les savants, par approches successives, cernent les données dans l'espoir d'en résoudre l'énigme. C'est l'état des découvertes de la science patiente que présente l'auteur en distinguant le certain du probable et du possible à la lumière de l'enseignement de l'Eglise. De magnifiques photos des tableaux et des gravures concrétisent les enseignements du texte. Les principales pages des Encycliques pontificales qui touchent aux problèmes des origines ont été réunies à la fin du volume qui complètent des pages de bibliographies. C'est un clair exposé où l'on retrouve les données de la science la plus récente, en même temps qu'une initiation très abordable à l'étude de ces problèmes qui passionnent d'âge en âge les savants comme les simples curieux.

— *Le prêtre d'aujourd'hui... vu par un curé américain,* par LEO TRESE, traduit par l'abbé STIVAL. — Un vol. 13 × 18 cm., 176 pages. Prix : 390 francs. Editions Salvator, Mulhouse, Porte du Miroir (Haut-Rhin).

Le même auteur, dans *La journée d'un curé,* nous montrait le prêtre tel qu'il est dans sa vie quotidienne. Il nous donne, dans *Le prêtre d'aujourd'hui* une vision du sacerdoce sublime, éblouissante, mais il connaît le prix qu'il faut payer pour acquérir la perle précieuse d'une vie sacerdotale qui fait resplendir le Christ même dans son prêtre. L. Trese sait gagner la confiance de ses confrères par son humilité qui ne rougit pas d'avouer ses propres imperfections, et vous le suivez émerveillé, ém jusqu'aux profondeurs de votre âme, heureux d'avoir trouvé le compagnon de route que vous avez cherch si longtemps.

La question scolaire en Afrique belge

Le gouvernement socialiste-libéral, qui est actuellement au pouvoir en Belgique, ne limite pas au territoire de la métropole ses efforts pour la laïcisation de l'enseignement (1). *Au Congo belge et au Ruanda-Urundi, une politique parallèle est poursuivie, visant à diminuer l'influence des Missions. M. Buisseret, ministre des Colonies, ne s'est-il pas plaint de « la longue domination cléricale de nature morale, administrative et matérielle » dont souffre, selon lui, l'Afrique belge ? Il s'est cependant heurté à une résistance qu'il n'avait pas prévue aussi forte, de la part de la hiérarchie et de la part de la population, tant européenne qu'indigène* (2), *qui l'a obligé à rabattre de ses prétentions et à chercher un terrain d'entente avec les vicaires apostoliques de la colonie.*

La création d'écoles officielles neutres

Déclaration des évêques.

Le 26 mai 1954, *M. Buisseret fit part de son intention d'ouvrir immédiatement des écoles officielles neutres dans trois centres importants de la colonie. Son projet ne tarda pas à être mis à exécution, malgré la réaction très vive qu'il suscita, non seulement chez les catholiques, mais également dans les milieux à tendance libérale. Les membres du Comité permanent des Ordinaires du Congo belge et du Ruanda-Urundi, lors de leur réunion annuelle* (19-24 *juillet* 1954), *firent à ce sujet, au nom de tout l'épiscopat congolais, la déclaration suivante, destinée à leurs fidèles, qui a été lue dans les paroisses urbaines et reproduites dans la presse* (3) :

A l'heure où les problèmes de l'éducation et de l'enseignement se posent avec une acuité particulière au Congo et au Ruanda-Urundi, les chefs de la hiérarchie catholique d'Afrique belge tiennent à rappeler solennellement à tous leurs fidèles les principes qui doivent les guider en ce domaine.

Selon la doctrine catholique, magistralement exposée dans l'Encyclique *Divini illius Magistri*, du Pape Pie XI, l'œuvre de l'éducation relève à la fois de la famille, de la société civile et de l'Eglise.

(1) Cf. *D. C.*, n° 1194, du 6. 3. 1955, col. 257 et s.

(2) Le Conseil supérieur de l'Urundi, dans sa séance du 22 janvier 1955, s'est prononcé à l'unanimité contre l'école neutre et a demandé également à l'unanimité la création d'écoles officielles congréganistes, invoquant qu'un enseignement basé sur la religion est le seul qui convienne à la mentalité de tous les Barundi et que l'enseignement dispensé par les missions n'a jamais suscité de plainte. Le Mwami (roi) Mwambutsa a déclaré : « Puisque les écoles neutres excluent Dieu, je n'en veux pas dans mon pays. » (*Fides*, 12. 2. 1955.)

(3) D'après la *Revue du clergé africain*, novembre 1954. Cette revue, qui paraît à Mayidi (Congo belge), sous le haut patronage de S. Exc. le délégué apostolique et avec l'approbation des vicaires apostoliques du Congo belge et du Ruanda-Urundi, a fait paraître dans ses numéros de novembre 1954 et mars 1955 un dossier très complet sur la question scolaire de l'Afrique belge, dont nous avons extrait la majeure partie de notre documentation. Il est très intéressant de savoir que l'Afrique belge compte 5 millions de catholiques pour une population de 15 501 300 habitants, soit un catholique pour trois habitants, ce qui constitue la proportion la plus forte de toute l'Afrique qui ne totalise que 18 420 000 catholiques (chiffres de 1954 donnés par M. l'abbé Despont, auteur du « Nouvel Atlas des Missions » dans la *Semaine religieuse de Paris* du 2. 4. 1955).

La situation florissante de cette chrétienté correspond à l'état non moins satisfaisant de son système scolaire. D'après les chiffres donnés par la délégation apostolique de Léopoldville, les écoles des Missions y avaient 1 221 893 élèves au 30 juin 1954, dont 1 192 325 dans l'enseignement primaire (en langue indigène principalement), répartis dans 16 553 écoles. Les 29 568 autres élèves sont ceux des 103 écoles moyennes, 171 écoles professionnelles, 11 écoles agricoles, 150 écoles ménagères, 112 écoles normales. A ces chiffres, il faudrait encore ajouter 27 Petits Séminaires, avec 2 338 élèves, et 6 Grands Séminaires régionaux avec 416 étudiants de philosophie et théologie. Les prêtres sont au nombre de 2 657, dont 451 Africains (*Fides*, 19. 2. 1955.)

Et d'abord elle appartient à l'Eglise d'une façon suréminente, en vertu de la mission expresse d'enseignement qu'elle a reçue de son divin Fondateur, en raison aussi de sa maternité spirituelle, par laquelle elle engendre, nourrit et élève les âmes à la vie divine. Société indépendante et parfaite, l'Eglise a le droit d'ouvrir des écoles, non seulement élémentaires, mais encore secondaires et supérieures. Gardienne de la morale et de la religion, elle a mission de veiller à ce que ses fidèles ne reçoivent, dans les écoles, aucun enseignement contraire à la foi et aux bonnes mœurs.

L'œuvre de l'éducation appartient aussi à la famille. Les parents reçoivent immédiatement du Créateur la Mission et donc le droit de donner l'éducation à l'enfant, droit de soi inviolable et antérieur à celui de l'Etat. Ils « ont donc la très grave obligation de veiller de tout leur pouvoir à l'éducation tant religieuse et morale que physique et civique de leurs enfants » (1).

L'Etat, lui aussi, en tant qu'il est chargé de promouvoir le bien commun temporel, a des droits authentiques sur l'éducation de ses sujets. Son rôle est d'abord de protéger par ses lois le droit antérieur de la famille et de respecter le droit surnaturel de l'Eglise. Il a de plus le devoir de suppléer à la carence des parents et de favoriser les initiatives de l'Eglise et des familles. Il a le droit d'exiger que tous les citoyens aient connaissance de leurs devoirs civiques et nationaux, et possèdent un certain degré de culture intellectuelle, morale et physique requis par le bien commun dans les conditions actuelles du monde.

Les droits et les devoirs de l'Eglise, de la famille et de l'Etat ne sont pas faits pour se combattre, mais bien pour s'harmoniser dans l'intérêt de tous. C'est le même Dieu, unique et sage, qui a voulu les trois sociétés et leur a fixé leurs fins particulières.

Au Congo belge et au Ruanda-Urundi, l'Eglise et l'Etat ont toujours compris jusqu'à ce jour la nécessité d'une collaboration étroite, spécialement en matière d'éducation, en vue d'assurer le progrès de la civilisation. Dès les débuts, l'Etat a favorisé les initiatives des Missions, qui s'efforçaient de remédier à la

(1) Canon 1372, § 1.

carence des parents en ce domaine. L'Eglise a déployé une activité extraordinaire en matière d'enseignement. Avec des ressources relativement modestes, elle a créé d'innombrables établissements d'instruction. Grâce au dévouement et au savoir-faire de ses missionnaires, un réseau serré d'écoles couvre tout le territoire, comme presque nulle part ailleurs en Afrique. Par là, incontestablement, l'Eglise s'est acquis un nouveau droit à être protégée, consultée et favorisée de toutes façons par le gouvernement dans le domaine scolaire. Il ne faudrait pas qu'on l'oublie aujourd'hui et qu'on refuse aux écoles des Missions les moyens matériels nécessaires pour donner à leur enseignement une valeur technique égale à celle de l'enseignement qu'on veut créer à grands frais. A l'heure où s'effondrent de plus en plus les barrières morales dressées jadis par les anciennes coutumes indigènes, on a plus que jamais besoin de l'Eglise catholique. Sans elle, sans sa doctrine religieuse et morale, si précise et si forte, comment substituer aux anciennes disciplines périmées des disciplines nouvelles efficaces qui respectent la dignité de la personne humaine ?

Que ceux qui ont la responsabilité des destinées du Congo belge et du Ruanda-Urundi, qui veulent y maintenir la paix sociale et la prospérité, y faire fleurir la vraie civilisation, veuillent bien y réfléchir : l'Africain a un intense besoin de religion. Détruire ses croyances erronées sans les remplacer par les seules vraies, c'est vouer la population africaine à l'anarchie et au désordre, c'est en faire quelque jour prochain la proie facile du communisme matérialiste. L'éducation qu'on déclare neutre ne respecte pas les tendances foncières de l'âme africaine et même s'y oppose. Le christianisme, au contraire, est en harmonie avec ce qu'il y a de plus élevé en elle : sa croyance monothéiste. Il la purifie, l'enrichit, l'élève.

Le grand roi qui fonda l'Etat indépendant du Congo l'avait bien compris lui qui, « appréciant la part des missionnaires catholiques dans son œuvre civilisatrice en Afrique centrale », leur demandait de créer dans chaque Mission une école où les indigènes recevraient l'instruction (1).

L'ancien ministre libéral, Franck, ne l'ignorait pas, lui non plus, qui déclarait au Congrès colonial de 1930 : « Dans l'éducation morale, c'est sur l'évangélisation qu'il faut avant tout compter. On ne fera rien de permanent sans elle... La vie indigène est profondément pénétrée de religiosité et dominée par le mystère. »

Nous soulignons avec insistance aux parents qu'un enseignement neutre, même avec la possibilité d'un cours de religion pour le compléter, ne peut suffire à former un chrétien, surtout un chrétien d'Afrique. C'est tout l'enseignement qui doit être pénétré des principes religieux et moraux. Et en ce domaine, comme en beaucoup d'autres, rien ne vaut la haute discipline et la ferme doctrine du christianisme.

---

(1) Cf. Convention entre le Saint-Siège et l'Etat indépendant du Congo, 26 mai 1906, préambule et art. 2.

Tout en souhaitant que l'Eglise et l'Etat continuent à l'avenir, comme par le passé, leur collaboration féconde pour le progrès de la civilisation, les évêques du Congo belge et du Ruanda-Urundi n'hésiteront pas, si la chose s'avère indispensable, à employer les moyens nécessaires pour défendre efficacement l'enseignement chrétien et les intérêts des populations d'Afrique belge.

Au nom des Ordinaires du Congo belge et du Ruanda-Urundi, les membres du Comité permanent :

S. Exc. Mgr ALPHONSE VERWIMP, *vicaire apostolique de Kisantu,* doyen de l'épiscopat ; S. Exc. Mgr JEAN-FÉLIX DE HEMPTINNE, *vicaire apostolique du Katanga* (1) ; S. Exc. Mgr ALPHONSE MATTHYSEN, *vicaire apostolique du Lac Albert ;* S. Exc. Mgr ANTOINE GRAULS, *vicaire apostolique de Kitega ;* S. Exc. Mgr RICHARD CLEIRE, *vicaire apostolique de Kasongo ;* S. Exc. Mgr FRANÇOIS VAN DEN BERGH, *vicaire apostolique de Lisala ;* S. Exc. Mgr BERNARD MELS, *vicaire apostolique de Luluabourg ;* S. Exc. Mgr FÉLIX SCALAIS, *vicaire apostolique de Léopoldville.*

Lettre des évêques au ministre des Colonies

Les membres du Comité permanent communiquèrent leur déclaration à M. Buisseret, ministre des Colonies, pour qu'il en ait la primeur, et, en même temps, lui faisaient parvenir la lettre suivante (2) *:*

Léopoldville, le 25 juillet 1954.

Monsieur le ministre,

Au cours de sa session annuelle, le Comité permanent des chefs ecclésiastiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi a, comme de coutume, examiné les questions d'ordre scolaire. Il a étudié en particulier les conséquences que peut avoir en Afrique belge l'introduction à brève échéance de l'enseignement laïc officiel primaire et normal pour indigènes.

Nous espérons, Monsieur le ministre, que cette politique nouvelle n'est pas à interpréter

---

(1) A Elisabethville, à l'occasion de la distribution des prix de l'Institut Saint-Boniface, S. Exc. Mgr de Hemptinne a déclaré :

« Pourquoi les évêques ont-ils élevé une protestation ? Pour deux motifs : tout d'abord parce que l'Etat veut établir un enseignement neutre qui heurte profondément les aspirations religieuses de l'âme indigène. Ensuite parce que l'Etat ne respecte pas assez l'impartialité à l'égard de tout enseignement autre que le sien.

L'enseignement officiel se déclare neutre. Conséquemment il n'y aura pas de Crucifix dans les locaux scolaires. Les élèves ne feront aucune prière. Le cours de religion sera un cours accessoire et facultatif. Le professeur ne parlera jamais de Dieu. Or ce que l'indigène, même le plus primitif, apprécie spontanément, ce sont les valeurs spirituelles du christianisme...

Nos populations africaines n'admettront dans leurs écoles ni la méconnaissance de Dieu ni l'injustice. Un régime sectaire était pratiqué dans certaines colonies d'Afrique. Les indigènes, ayant été investis du droit de vote, usèrent aussitôt de leurs droits pour condamner ce régime et établir l'équitable répartition des subsides entre toutes les écoles. Sans nul doute, au Congo, vous ferez de même. » (*Fides,* 21. 8. 1954.)

(2) *Revue du clergé africain,* novembre 1954.

dans le sens d'une rupture de la collaboration traditionnelle entre le gouvernement et les Missions. Depuis les débuts de la colonie, le gouvernement a toujours eu à cœur de protéger les Missions catholiques et de favoriser leurs écoles. De leur côté, les missionnaires ont tout fait pour collaborer à l'œuvre civilisatrice entreprise par le grand roi Léopold II et la Belgique en terre africaine. Si, à l'heure actuelle, le Congo belge et le Ruanda-Urundi comptent plus d'un million d'élèves dans leurs écoles, ils le doivent au dévouement et au savoir-faire des missionnaires catholiques belges. Aussi sommes-nous persuadés que le gouvernement actuel ne voudra pas troubler la collaboration loyale qui a toujours existé entre l'Etat et les Missions catholiques.

Une des meilleures preuves de ses intentions pacifiques serait de nous donner l'assurance que là où il créera des écoles officielles, le gouvernement donnera aux écoles catholiques les mêmes droits et les mêmes avantages qu'aux écoles de l'Etat. Il ne faut pas, en effet, que celles-ci leur fassent une concurrence déloyale. Certes, nous ne demandons pas qu'on donne au personnel religieux une rétribution égale à celle du personnel enseignant officiel, mais pour tout le reste (constructions, traitements, logement, pension, congés du personnel laïc, matériel scolaire), nous désirons que les écoles des Missions soient traitées sur pied d'égalité avec les écoles officielles. Agir autrement serait de la part du gouvernement méconnaître les énormes services rendus par les Missions aux heures où elles étaient seules à assumer les tâches éducatrices dans des conditions particulierement pénibles.

Il est d'autant plus nécessaire d'appuyer les écoles des Missions catholiques que leur enseignement fournit aux indigènes les principes moraux nécessaires au développement pacifique de l'œuvre civilisatrice. Il ne faudrait pas que l'attitude pratique d'opposition des autorités civiles viennent troubler les sentiments de loyalisme des populations autochtones. Ce qui se passe dans d'autres colonies africaines nous dit assez la nécessité de leur donner de fermes principes de morale.

Nous ne vous le cachons pas, Monsieur le ministre, nos populations chrétiennes ont été troublées par les récentes déclarations gouvernementales. Si elles n'ont pas réagi davantage, c'est que nous leur avons recommandé et que nous continuons à leur recommander un parfait loyalisme envers les autorités constituées. Il ne faudrait pas, cependant, que les mesures que vous allez prendre nous obligent à engager une lutte scolaire dont les conséquences pour la paix publique seraient incalculables.

Nous joignons à notre lettre une déclaration que nous adressons ces jours-ci à notre clergé et à nos fidèles, et dont nous voulons que vous soyez le premier à avoir connaissance. Elle vous dira les principes qui nous guident en ce domaine de l'enseignement, si important pour le progrès de notre œuvre civilisatrice en Afrique belge.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, nos sentiments de haute considération.

La diminution de l'aide du gouvernement aux écoles des Missions

M. Buisseret répondit aux Ordinaires dans une lettre datée du 11 août qu'il n'entendait faire à personne une concurrence déloyale et qu'il se refusait à engager une lutte scolaire. Le 23 septembre, répondant à une lettre de S. Exc. Mgr Verwimp, président du Comité permanent des Ordinaires du Congo belge et du Ruanda-Urundi, il l'assurait qu'il n'entrait pas dans ses intentions de diminuer les avantages concédés par ses prédécesseurs ni d'établir une discrimination quelconque entre les Congolais issus des écoles soumises à l'inspection de l'autorité publique.

Cependant, le 8 décembre, une lettre signée par M. Cornelis, vice-gouverneur, annonçait à Mgr Verwimp que pour les écoles des Missions, l'intervention de l'Etat dans les salaires des moniteurs passait de 100 % à 90 % pour les diplômés et de 90 % à 80 % pour ceux munis seulement d'un certificat d'une école d'apprentissage pédagogique, et que son intervention dans les frais d'internat passait de 80 % à 50 %. Ces mesures, qui rompaient unilatéralement les accords conclus avec le gouvernement portaient un grave préjudice aux Missions. Elles emploient en effet 20 000 moniteurs dans leurs écoles. La réduction du soutien de l'Etat les obligeait à trouver une vingtaine de millions de francs belges chaque année, et la mesure concernant l'internat atteignait un grand nombre de postes de Mission, que la dispersion de leur population mettait dans l'obligation de maintenir d'importants internats.

Devant cette situation, les membres du Comité permanent tinrent une réunion extraordinaire le 10 janvier 1955, à l'issue de laquelle ils rédigèrent une lettre à l'adresse de M. Pétillon, gouverneur général, dans laquelle ils lui faisaient part de leur décision de fermer leurs écoles si le gouvernement maintenait ces mesures. Ils faisaient en même temps parvenir le communiqué suivant à la presse (1) :

Le Comité permanent des évêques du Congo belge et du Ruanda-Urundi, réuni en session extraordinaire, à Léopoldville, a informé le gouvernement qu'il se refuse à admettre les mesures signifiées par la lettre du gouverneur général, du 8 décembre 1954, parce qu'elles dérogent manifestement aux obligations qui lient le gouvernement, en vertu de la convention scolaire conclue avec les Missions.

Par cette lettre, le gouvernement met à la charge des Missions 10 % des salaires des moniteurs diplômés et 20 % de celui de tous les autres. En outre, il réduit de 80 % à 50 % son intervention en faveur des internats pour enfants indigènes.

Les Missions ne sont pas en mesure de faire face aux charges écrasantes que le gouvernement veut ainsi leur imposer, contrairement à ses engagements formels, et qui s'ajouteraient aux lourdes dépenses auxquelles la convention scolaire les oblige déjà.

Ainsi acculées, les *Missions se trouveront dans la douloureuse nécessité de fermer toutes leurs écoles*, aussi longtemps que le gouvernement se dérobera à ses obligations. Il en a été informé.

Indépendamment des mesures signifiées par la

---

(1) *Revue du clergé africain*, mars 1955.

lettre précitée, le gouvernement enlace les Missions dans un réseau de restrictions qui les étouffent habilement :

— Suspension des subsides prévus par la convention pour la construction d'internats, d'écoles succursales, de maisons d'instituteurs.

— Suppression arbitraire d'une partie des ristournes pour frais d'internat déjà engagés.

— Retard inadmissible dans l'octroi de subsides pour constructions scolaires indispensables et urgentes.

— Refus systématique d'agréer certains établissements d'instruction secondaire.

— Obstruction dans l'octroi des terrains requis pour écoles et Missions.

— Amputation de budgets dûment approuvés.

— Ordre du ministre de tenir en suspens la construction d'écoles et de maternités approuvées par le fonds du bien-être indigène.

— Lenteurs administratives voulues qui méconnaissent d'urgentes nécessités et multiplication à l'infini des formalités.

— Réduction du personnel laïc rémunéré au taux officiel dans les établissements pour Européens.

— Mainmise administrative sur les foyers sociaux et refus systématique de confier de nouveaux foyers à des Associations catholiques, etc.

La plupart de ces mesures sont prises sous le prétexte « d'impérieuses raisons d'ordre budgétaire » qui ne convaincront personne, alors que le gouvernement dépense sans compter pour son enseignement officiel.

Est-ce là la signification du « message de paix et de tolérance » (1) de M. le ministre Buisseret ?

Devant cette fermeté, le gouvernement dut réexaminer son attitude. M. Pétillon, gouverneur général, répondit le 11 *janvier au Comité permanent :*

[...] Ce que M. le ministre m'a chargé de vous dire et que je vous rappelle par la présente est que son intention n'est pas de modifier unilatéralement une convention multilatérale, mais bien d'entamer des négociations en vue d'aboutir à l'amendement éventuel du régime que cette convention a instauré. Le Comité permanent des Ordinaires doit donc interpréter la lettre du gouverneur général du 8 décembre comme proposant l'ouverture de négociations [...]

Le Comité permanent répondit le 13 *janvier en se félicitant que des décisions impératives qui devaient entrer en application le* 1er *janvier* 1955, *n'étaient que des propositions soumises à son examen, propositions qu'il lui était cependant impossible d'accepter.*

L'enseignement pour européens

La politique anticléricale de M. Buisseret ne visait pas que les écoles des Missions. Le 18 *décembre* 1954, *les directeurs des écoles officielles congréganistes et des écoles libres subsidiées pour enfants européens et assimilés reçurent une lettre du gouvernement leur annonçant que le personnel laïc de leurs écoles primaires devrait être réduit au tiers (au lieu des deux tiers) du personnel total, et qu'à partir du* 1er *janvier* 1955, *jusqu'à ce que cette proportion soit réalisée, l'admission d'un nouveau membre laïc du personnel ne pourrait se faire qu'au taux religieux, c'est-à-dire à un traitement nettement insuffisant pour des laïcs. Cette mesure frappait durement les établissements catholiques qu'elle obligeait chaque année à trouver plus de* 10 *millions de francs belges pour donner à leur personnel un traitement convenable. Le Comité permanent adressa alors une énergique protestation à M. Buisseret, en même temps qu'il envoyait à la presse le communiqué suivant* (1) :

Constatant que l'importance du coup porté à l'enseignement catholique pour enfants européens et assimilés, par la circulaire du gouvernement général, en date du 18 décembre, semble échapper à une partie notable de l'opinion, nous croyons de notre devoir de préciser :

1° Qu'aux termes de cette circulaire, les établissements catholiques d'enseignement pour Européens sont acculés au dilemme suivant : ou suspendre le recrutement du personnel laïc et, conséquemment, fermer les classes correspondantes, ou trouver les fonds nécessaires à la rémunération du personnel laïc sur la même base que le personnel agréé au taux officiel.

2° Que ces établissements ne sont pas en mesure d'assumer une charge aussi écrasante.

3° Qu'en conséquence, l'enseignement catholique pour Européens ne pourra subsister et se développer au rythme d'une population scolaire toujours en croissance (2/3 des enfants en âge d'école) qu'en imposant aux parents la charge d'un minerval supplémentaire important.

Il ressort à l'évidence, pour tout esprit non prévenu, que le bon sens et l'équité qui avaient toujours guidé la politique du gouvernement en matière d'enseignement pour Européens font place à l'esprit partisan et sectaire qui n'hésite pas à introduire au Congo les complications inutiles et dangereuses de nos luttes politiques.

Nous demandons au gouvernement de ne pas mettre d'entraves au développement et au fonctionnement normal de l'enseignement catholique pour enfants européens, de le traiter sur pied d'égalité avec l'enseignement officiel.

Nous demandons instamment à tous les hommes de bonne volonté de se liguer dans un large mouvement de protestation pour le rétablissement immédiat de la paix dans la justice.

LE COMITÉ PERMANENT DES ORDINAIRES DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI.

***

M. Buisseret, à la suite de ces difficultés, se rendit lui-même à Léopoldville pour conférer avec S. Exc. Mgr Verwimp, et, le 26 *janvier, il faisait lire à la radio ce communiqué par lequel se trouvent pratiquement annulées la lettre du* 8 *décembre et la circulaire du* 18 *décembre* (2) :

(1) Allusion au discours prononcé par M. Buisseret, le 26 septembre 1954, lors de la pose de la première pierre du bâtiment destiné à la Faculté des sciences de Lovanium (créée par l'Université de Louvain), dans lequel il avait déclaré, en présence de S. Exc. Mgr Sigismondi, délégué apostolique, et de S. Exc. Mgr Scalais, vicaire apostolique de Léopoldville qu'il était « porteur d'un message de tolérance et de paix » et que la première pierre qu'on venait de poser témoignait « de la coopération de l'autorité et des sociétés de Mission, coopération aussi ancienne que l'organisation coloniale, ainsi que de la volonté du gouvernement de ne point rompre les liens qui se sont ainsi noués ».

(1) *Revue du clergé africain*, mars 1955.
(2) *Ibid.*

A la suite de l'entretien qui a eu lieu hier matin entre le ministre des Colonies, le gouverneur général et le président du Comité permanent des Ordinaires, le ministre a confirmé à nouveau — dans un esprit de bienveillance et de large compréhension — sa volonté formelle de respecter les droits garantis par les contrats existant en matière scolaire. Aucune modification n'est donc actuellement apportée à l'intervention de la colonie, tant dans l'enseignement pour Européens que dans l'enseignement pour indigènes, notamment en ce qui concerne les traitements des membres du personnel noir et blanc et les frais d'internat.

En vue de préciser et de reviser les dispositions générales organiques de l'enseignement libre subsidié, les consultations déjà commencées à la demande du ministre vont se poursuivre à Léopoldville, sur le plan du gouvernement général.

Le ministre confirme également son intention exprimée dès septembre 1954 de voir régner une véritable égalité de fait entre l'enseignement de l'Etat et l'enseignement libre.

En conséquence, les consultations précitées porteront en outre sur les mesures propres à assurer entre les écoles gérées par la colonie et les écoles subventionnées des Missions, une concurrence égale et loyale, de manière à éviter toute discrimination entre les enfants congolais ou européens qui les fréquentent.

Une lettre adressée ultérieurement par le ministre à Mgr Verwimp précisait que les moniteurs seraient payés d'après les taux prévus par la réglementation générale de 1952 et que la proportion des professeurs laïcs, admis au taux laïc, demeurait inchangée dans l'enseignement libre pour Européens et assimilés.

BIBLIOGRAPHIE

Les mailles se rompent, numéro spécial de *Grands Lacs*, 50 pages, 75 photos. Prix : 20 francs belges. 14, chaussée de Charleroi, Namur, Belgique.

Il y a vingt-cinq ans, les conversions du Ruanda-Urundi étaient si nombreuses que d'éminents théologiens se rendaient sur place pour étudier ce qu'ils considéraient alors déjà comme un phénomène unique dans l'histoire de l'Eglise. Et voilà que, de nos jours, ce mouvement s'accentue encore et prend des proportions déconcertantes.

Ces deux petits pays comptaient 26 000 chrétiens en 1920. Ils en ont actuellement 50 fois plus, c'est-à-dire 1 300 000 ! Dieu sait pourtant si le Baptême est difficile à conquérir : huit cent quarante heures d'instruction religieuse sont imposées à l'adulte qui désire se convertir. C'est un minimum, car pour 80 pour 100 de ceux qui veulent être baptisés, les leçons de catéchisme durent cinq ou six ans. Autrement dit : deux fois par semaine, pendant cinq ou six ans, ils font une demi-heure, une heure de marche et même davantage pour venir s'instruire.

Sous le titre : ***Les mailles se rompent***, la revue *Grands Lacs* a consacré un magnifique numéro spécial aux exaltants triomphes de l'Eglise au Ruanda-Urundi. A côté d'une foule d'autres faits analogues, on y cite une paroisse de 40 000 chrétiens. L'an dernier, les quatre prêtres de cette paroisse ont prêché 48 retraites pascales ; 26 000 fidèles y ont assisté ; à l'exception des enfants, tout le monde a donc fait sa retraite de deux jours.

On peut réellement parler de pêche miraculeuse.

Malheureusement, « les mailles se rompent » et, partout, les filets craquent. Plusieurs missionnaires ont déjà succombé à la tâche.

Dans huit paroisses de l'Urundi, chaque prêtre a entendu en moyenne 30 000 confessions l'an dernier..., et ça dure depuis vingt-cinq ans.

Toutes ces paroisses ont 2 000, 4 000 élèves dans leurs écoles. Elles préparent 2 000, 5 000 enfants à la communion. Elles instruisent en vue du Baptême 3 000, 10 000 et jusqu'à 13 000 aspirants chrétiens.

Au cours des cinq prochaines années, par le jeu des naissances et des conversions, il y aura 170 000 nouveaux chrétiens chaque année ! Qui s'en occupera ?...

DÉCLARATION COMMUNE DES ORDINAIRES D'A. O. F. ET DU TOGO

Les chefs de Missions de l'Afrique occidentale française et du Togo ont tenu à Dakar, du 16 au 24 avril dernier, sous la présidence de S. Exc. Mgr Lefebvre, délégué apostolique pour les Missions d'Afrique française, une réunion plénière, la première depuis six ans. A l'issue de cette réunion, ils ont rédigé à l'adresse de leurs fidèles et de tous les hommes de bonne volonté la déclaration ci-après, dans laquelle ils abordent les différents problèmes qui se posent aux chrétiens de ces pays, particulièrement celui de l'indépendance. Ils mettent également en garde, comme l'avaient fait peu de temps auparavant les vicaires apostoliques du Cameroun (1), *contre l'infiltration communiste* (2) *:*

Nos très chers Frères,

Six ans se sont écoulés depuis la première Assemblée plénière des chefs de Missions de l'A. O. F. et du Togo à Dakar, et nous voici réunis à nouveau pour étudier ensemble les multiples problèmes que le salut de vos âmes et le souci du développement de l'Eglise du Christ posent à la conscience de vos évêques.

Nous nous réjouissons en constatant la fidélité à la foi et à la ferveur de beaucoup de nos chrétientés. Nous sommes heureux de voir aussi l'activité vraiment apostolique que déploient vos multiples associations et groupements d'Action catholique dans le but de maintenir la foi dans l'âme de leurs frères.

L'Eglise de l'A. O. F. et du Togo forme aujourd'hui un bloc important de la population totale ; et nous souhaitons que chacun d'entre vous soit comme le levain dans la masse, par sa parole et son exemple, « pour gagner tous les hommes au Christ ».

Constater le progrès de l'Eglise en A. O. F. et au Togo, au cours de ces dernières années, c'est constater un fait heureux.

De 1949 à 1955, le nombre des catholiques africains a passé de 600 000 à 800 000 ; celui des prêtres, de 568 à 802 ; celui des religieuses, de 624 à 894 ; celui des élèves de nos écoles, de 80 000 à 115 000.

De plus en plus, l'Eglise catholique est présente ; de plus en plus, elle compte ici.

C'est là un fait. C'est là un motif de gratitude profonde envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont ce progrès est l'œuvre propre. C'est là un encouragement.

(1) Cf. *D. C.*, n° 1198, du 1. 5. 1955, col. 545.
(2) D'après *Afrique nouvelle*, 26. 4. 1955.

Mais cet encouragement ne peut revêtir la seule forme d'une simple satisfaction, même montant vers Dieu en action de grâces. Il est, avant tout, un appel. Le mouvement exige le mouvement ; les dons reçus poussent vers les dons à recevoir.

Or, nous savons les risques constants de déviation ou de démission qui guettent le chrétien en marche. Nous avons pour premier devoir de vous rappeler « dans quelle pierre vous êtes taillés » (*Is.*, LI, 1), afin que vous ne vous trompiez pas de route et ne perdiez pas courage ; afin que vous réajustiez sans cesse votre pensée, votre cœur et votre vie à la vérité, à la charité, à la vie de Jésus-Christ ; afin que vous portiez de mieux en mieux votre nom de « chrétiens ».

Directives pastorales

I. — Formation chrétienne des enfants.

Une vraie croissance de la vie spirituelle et de l'Eglise exige d'abord une vraie formation religieuse des enfants.

Ces enfants, que vous mettez au monde, ne sont pas seulement des enfants des hommes, mais aussi des enfants de ce Dieu qu'ils appellent « notre Père ». Si les foyers ne confirment pas par l'exemple les leçons du catéchisme et de la paroisse ; si les enfants sont imprudemment confiés à de mauvais tuteurs, exposés à la légère à de douteuses influences, les parents assument, devant Dieu et devant les hommes, une grave responsabilité.

Sans minimiser pour autant la compétence et le dévouement des maîtres de l'enseignement officiel, parmi lesquels beaucoup portent témoignage par l'exemple de leur vie, nous devons néanmoins rappeler à tous les parents chrétiens la consigne idéale donnée par le Pape Pie XI dans son Encyclique sur « l'éducation de la jeunesse » : « Education catholique, dans les écoles catholiques, sous des maîtres catholiques. »

Que les parents soient donc attentifs à donner à leurs enfants, qui tendent toujours à copier ce qu'ils voient, ce qu'ils souhaiteront voir en eux au jour des comptes à rendre à Dieu.

II. — Action catholique.

Cette instruction et cette éducation de l'enfance ne suffiront pas à l'âge mûr, qui, d'ailleurs, doit être aussi l'âge du témoignage et de l'apostolat chrétiens. Il faudra donc les prolonger pour de nouveaux progrès.

L'Action catholique attend et invite à ce moment les chrétiens. Elle leur offre, dans une organisation et sous l'instante exhortation de la hiérarchie, une fraternité de prière, des méthodes de travail, des cercles d'études, des champs d'apostolat ; elle les informe, elle les forme et elle les lance dans l'action.

Que chacun de vous s'interroge sur la part qu'il prend ou qu'il pourrait prendre dans ce domaine capital et réveille en lui-même les ardeurs de son Baptême et de sa Confirmation pour devenir, Dieu aidant, un « militant ».

Que les mouvements d'Action catholique et les groupements qui s'y apparentent voient ainsi leur qualité et leur nombre s'accroître dans une Eglise vivante et conquérante.

III. — Engagements divers.

Il sera possible au chrétien ainsi formé de prendre ses responsabilités, au-delà même des domaines de l'Action catholique, selon le vœu du Saint-Père lui-même (Encyclique *Evangelii praecones*).

Chrétiens, vous n'en êtes que plus tenus que quiconque à agir en hommes, en citoyens, dans les terrains humains du « social », de l' « économique », du « politique » ; à y découvrir les vraies valeurs, à les promouvoir, à les accomplir dans un esprit de justice et d'amour que votre foi de catholiques met en vous par sa nature même. Vous n'avez pas le droit de vous désintéresser de problèmes qui prennent, à cette heure et dans ce pays, une gravité digne de vos engagements.

En les abordant avec une véritable compétence humaine et technique, qui suppose une sérieuse formation, par la doctrine et par l'expérience, dans les domaines social, économique, politique, vous y mettrez cet esprit du Christ, faute duquel une civilisation, pour riche qu'elle puisse être, se prive de son âme même et ne peut qu'aboutir à découvrir un jour, avec terreur, qu'elle est sans vie.

Les directives que nous venons de vous donner sont d'autant plus importantes et opportunes qu'il s'agit d'assurer la présence vivante de l'Eglise dans ce pays d'Afrique qui prend de plus en plus conscience, dans un mouvement étonnamment rapide, de sa propre présence à lui-même et au monde.

Il est nécessaire de bien situer le mystère de l'Eglise au sein des problèmes humains de ce pays et de ce temps et de définir la manière dont l'Eglise est concrètement présente à ces hommes et à ces questions.

Les chrétiens devront trouver dans ces rappels des directives renouvelées pour leur vie de chaque jour ; les non-chrétiens eux-mêmes ne pourront que gagner à une meilleure intelligence du visage de leurs frères catholiques.

L'Église de Jésus-Christ

La nature de l'Eglise est d'être, selon le mot de Bossuet, « Jésus-Christ, répandu et communiqué ». « Je suis la vigne, vous les rameaux ; ce que vous faites à l'un des miens, c'est à moi que vous le faites ; ce n'est plus moi qui vis : c'est le Christ qui vit en moi. » (Cf. *Jean*, XV, 5 ; *Matth.*, XXV, 40, 45 ; *Gal.*, II, 20.)

Jésus-Christ est l'Homme-Dieu. L'Eglise est donc tout ensemble et divine et humaine.

L'Église divine.

Habitée, animée, équipée par Dieu, munie de la foi, des sacrements de la foi et d'institutions assurant le gouvernement de cette foi et de ces sacrements, l'Eglise est divine.

Cette qualité essentielle lui assure une transcendance universelle.

Comme Dieu, elle est, de soi, indépendante des particularismes quels qu'ils soient, issus des orgueils et des égoïsmes des individus ou des groupes humains.

Ce n'est donc au nom d'aucun opportunisme du dedans ou du dehors que l'Eglise parle ou agit, mais au seul nom de sa référence à Jésus-Christ et en tirant ses motifs de son propre fond, qui est Dieu même.

L'Église humaine.

Mais Jésus-Christ est homme, aussi. Il l'est même parfaitement ; et la raison de cette perfection de son humanité est que sa divinité lui communique une envergure unique qui en fait le « Fils de l'Homme ». C'est à ce titre qu'il est présent aux hommes, à tous, à chacun, et qu'il les « rassemble » par le plus profond des liens, le lien de l'amour.

Ainsi l'Eglise : elle n'est étrangère à rien de ce qui est humain ; rien de ce qui est vraiment humain ne lui est étranger. Ni les ressources ni la misère. Et cela, d'autant plus qu'elle ne cesse pas d'être divine.

Ainsi, toute entreprise humaine devra-t-elle consulter l'Eglise, qui est elle-même une entreprise : celle qui prend l'homme où il est pour le conduire à Dieu. Ce n'est pas là une entreprise entre les autres ; c'est l'Entreprise par excellence, qui enveloppe toutes les autres.

Ce qui, dans les pensées, les projets et les réalisations des hommes, cadrera avec ce génie divino-humain de l'Eglise, y trouvera ses appuis après y avoir trouvé ses contrôles. Ce qui, par contre, ne trouvera pas sa place dans les perspectives de l'Eglise, saura d'avance qu'il ne constitue pas une valeur vraie et qu'un jour, inéluctablement, il tombera. Il n'y a pas deux sauveurs des hommes, mais un seul : Jésus-Christ, l'Homme-Dieu. L'Eglise est l'affirmation vécue de cette certitude. Loin de penser orgueilleusement qu'elle « possède » ce message de Dieu, elle sait humblement qu'elle l'a « reçu gratuitement » et ne tend qu'à le « communiquer aux hommes gratuitement » (cf. *Matth.*, x, 8).

L'Église en A. O. F. et au Togo

Ainsi l'Eglise est-elle, avant tout, universelle. Son œuvre, son être même, c'est le « bien commun » de tous les hommes et le bien de chacun d'eux au sein de ce « rassemblement ». Par nature, cette Eglise et cette œuvre sont, l'une et l'autre, *supra-nationales*.

Sachez donc bien que l'Eglise est de tous les pays et de tous les temps ; qu'aucun pays ni aucun temps ne peut la confisquer pour soi, ni prétendre à un quelconque « monopole ». Il n'y a pas, à proprement parler, d' « Eglise de France » ou d' « Eglise d'Allemagne » ou d' « Eglise de Chine » ou d' « Eglise d'Afrique » ; il y a l' « Eglise de Jésus-Christ », présente et vivante « en » France, « en » Chine. « en » Allemagne, « en » Afrique, ici et là toujours la même.

Et c'est à cause de cette universalité, qui transcende toute frontière, qu'elle peut porter fidèlement son message aux hommes concrets de chaque pays et de chaque temps, s'adaptant à eux comme ils sont, sans cesser de les unir à Dieu et au reste du monde. L'Eglise est le lieu des rencontres.

En face des questions qui se posent aux hommes vivant actuellement en Afrique, sur cette terre qui nous est chère, précisément parce que c'est ici que nous avons à vivre et à faire vivre l'Eglise, nous, chefs de Missions, que dit-elle, que fait-elle, que doivent dire et faire ses enfants ?

VUE GÉNÉRALE

Quant au mouvement général qui remue l'Afrique d'aujourd'hui, l'Eglise *se réjouit, souffre, avertit, encourage.*

Elle *se réjouit* de ce mouvement comme d'un signe de progrès. Toute promotion authentique de l'homme est *sa* promotion chez les hommes.

Elle *souffre* avec ceux qui souffrent (cf. *II Cor.*, xi, 29). Car ce progrès est un douloureux enfantement. Elle souffre avec vous, fils de paysans, partis vers la ville pour n'y trouver, trop souvent, que la misère ; avec vous, intellectuels, écartelés entre les idées traditionnelles de vos milieux et les connaissances nouvelles venues d'ailleurs ; avec vous, agriculteurs et artisans, travailleurs, ouvriers, manœuvres, inquiets d'une économie aux transformations déroutantes ; avec vous, parents, anxieux de l'avenir de vos enfants ; avec vous, jeunes gens, voyant reculer sans fin la possibilité de fonder une famille ; avec vous tous, qui cherchez dans l'angoisse, travail, nourriture, logement...

Elle *avertit* aussi, l'Eglise : car elle sait les dangers d'erreur et de haine qui menacent les esprits et les cœurs ; elle sait les pressentir, les définir, les écarter. Et elle ne peut se taire, d'où que viennent ces dangers : parce qu'elle n'est pas le « mercenaire » qui n'a cure des brebis des autres, mais le « bon Pasteur » qui ne veut pour ses propres troupeaux que de nourrissants pâturages (cf. *Jean*, x).

Enfin, elle *encourage* : car elle est équipée par son divin Fondateur, non seulement pour détruire le mal, mais pour construire le vrai royaume : « Royaume éternel et universel ; royaume de la vérité et de la vie ; royaume de la sainteté et de la grâce ; royaume de la justice, de l'amour et de la paix... » (Préface de la messe du Christ-Roi.)

Oui : sur toutes les questions qui vous intéressent vitalement à si juste titre l'Eglise a compétence : non pas directement une compétence technique dans des domaines où les hommes ont à travailler de leur intelligence, de leur cœur, de leurs bras ; mais une compétence faite de principes certains, de directives sans équivoques, de jugements définis. Depuis quelques années, la venue au jour de questions naguère confuses ou étouffées manifeste un dégagement progressif d'égoïsmes individuels

ou collectifs, désormais dénoncés et dépassés, et donne à l'Eglise l'occasion, et fait à l'Eglise l'obligation de préciser ses directives en opérant la soudure vivante entre la doctrine et les faits.

Concrètement, les problèmes qui vous sollicitent peuvent être ramenés à trois domaines : le *social*, l'*économique*, le *politique*.

I. — Le domaine] social.

Pris dans son sens le plus proche de l'humain, qui commande ici toutes choses, le *social* commande l'économique et le politique, qui, à leur tour, réagissent sur lui pour l'exprimer et le servir.

Le drame social de l'Afrique actuelle revêt mille formes diverses sous lesquelles on peut déceler deux traits principaux :

Il y a d'abord l'affrontement d'une civilisation centrée sur l'individu et la technique, et d'une tradition paysanne et collective. De là une situation douloureusement écartelée entre deux modes de vie dont la jonction n'est pas accomplie, l'hésitation sur l'appartenance à l'un ou à l'autre de deux mondes dont les différences, maladroitement accentuées, sont plus voyantes et plus senties que les parentés.

Il y a ensuite, et en conséquence, le fait que les « coutumes » ont été bouleversées sans être remplacées par des structures adaptées aux nouvelles situations des hommes.

Sans doute était-il impossible de substituer un bloc neuf au bloc ancien : il n'y a pas de blocs, en ce domaine, mais des glissements progressifs, souples comme la vie. Il y a, dans les « coutumes », des valeurs et des non-valeurs comme il y en a dans les apports européens. Il faut du temps pour faire le tri, et pour réaliser, dans la hardiesse et la sagesse, une synthèse nouvelle qui, sans se charger de poids morts, ne renie rien de ce qui vit.

Ce qu'il est nécessaire de souligner c'est que nulle réforme de structure — si nécessaire soit-elle — n'est efficacc sans une réforme intérieure de l'homme. Du code du travail aux rénovations civiques, marquant un progrès dont nous nous réjouissons, rien ne vaudra sans les hommes que vous devez être et, sans cesse, devenir.

Le « sens social » exige une connaissance et un amour du prochain et du bien commun qui ne s'acquièrent que par l'exercice quotidien du don de soi. Rien de grand ne s'improvise. Préparez-vous donc. Ne fuyez pas le labeur par crainte de l'effort ; acceptez l'effort comme la forme terrestre de l'amour ; acceptez le labeur comme sa traduction dans les faits.

II. — Le domaine économique.

Ici, le problème est celui du passage d'un régime de dépendance par rapport aux nations mieux équipées à un régime de majorité économique.

Ce passage exige les efforts combinés de tous pour donner à ce pays son être économique propre et, tout ensemble, sa place originale et son rôle dans le circuit des échanges entre nations.

Cela exige que ces nations et vous-mêmes compreniez que vous avez à vous présenter sur ce marché mondial comme une valeur réelle qui s'impose à l'attention et pour elle-même et pour le monde.

Cela exige de vous, particulièrement, l'acquisition de solides compétences justifiant d'intelligentes initiatives. Cela non plus ne s'improvise pas. Vous ne serez jamais trop préparés à votre part de travail dans cette grave et belle tâche.

III. — Le domaine politique.

Dans le domaine politique, vous aspirez à l'autonomie qui vous fera les gérants directs de vos propres affaires. Cette aspiration est légitime.

Tout peuple, toute société douée d'une personnalité originale, a, en effet, le droit d'affirmer et de développer cette personnalité, en vue d'enrichir d'une nouvelle valeur la communauté des hommes.

Pour y parvenir, il faut que chaque individu, selon sa capacité, participe à cette gestion des affaires de l'Etat, depuis le simple droit et devoir de voter jusqu'à l'exercice direct du pouvoir politique.

Quelles que soient les formules proposées pour résoudre ce problème et dont nous n'avons pas directement à apprécier la valeur, nous devons rappeler :

— d'abord, que ce problème existe ; qu'il est à étudier et à résoudre en saine justice, sans dérobades ni atermoiements ;

— ensuite, que tous les peuples appelés à aborder cette étude et à trouver cette solution, s'ils ne doivent pas s'étonner de rencontrer l'obstacle des intérêts et des passions, ne doivent pas non plus se laisser vaincre par cet obstacle. Il est inévitable que ces intérêts et ces passions, les uns exaspérés par leur remise en question, les autres exaltés par les perspectives ouvertes, tentent de s'imposer ; d'où le conflit redoutable qui peut mobiliser des forces de violence aussi néfastes pour les uns que pour les autres, comme le prouvent de nombreux exemples. L'Eglise et les chrétiens ne peuvent accepter de gaieté de cœur, encore moins encourager de telles brutalités, qui, elles, sont parfaitement évitables.

C'est pourquoi nous souhaitons que s'engage sur toutes ces questions un dialogue, loyal et fraternel, fondé sur l'égalité de base de tous les hommes et de toutes les races, sur le respect des différences qui deviennent richesses lorsqu'elles se complètent au lieu de s'opposer. Alors, ces questions, capitales et inéluctables, pourront progresser sans dommage vers le bien de chacun au sein du bien de tous.

Avertissement et appel

Tant au point de vue pastoral qu'au point de vue de la vraie promotion de l'Afrique, il nous est malheureusement imposé par les faits comme par notre charge de signaler une fois encore, parmi les appels qui préparent les désastres, la voix marxiste.

Elle sait se faire séduisante, tantôt bruyante et tantôt insinuante ; elle sait se couler dans des formes politiques, dans des groupements ou associations diverses moins directement suspectes qu'elle-même et y couler avec elle son poison.

Ce ne sont pas là des mots abstraits. C'est un fait, que signalait la grande voix de Pie XI (Encyclique *Divini Redemptoris*) : « Là où le communisme a pu s'affirmer et dominer, il s'est efforcé par tous les moyens de détruire la civilisation chrétienne. Pour la première fois dans l'histoire, nous assistons à une lutte froidement voulue et préparée contre tout ce qui est divin. »

Ces derniers mots suggèrent que nous ne sommes pas indiscrets en étendant notre avertissement au-delà du monde de nos fidèles, jusqu'à le proposer à tant d'hommes de bonne volonté qui, sans faire partie visiblement de la famille chrétienne, cherchent cependant Dieu d'un cœur droit et sincère. « Quiconque est pour la vérité peut entendre la voix de la vérité. » (*Jean*, XVIII, 37.) Si nous, chrétiens, connaissons l'immense privilège qui nous est donné de connaître pleinement cette vérité qui est Jésus-Christ, nous savons aussi, en vertu même de notre foi, de notre espérance et de notre charité chrétiennes, que tous ceux qui se savent enfants d'un même Dieu et d'un même Père, ne peuvent dire « oui » à une doctrine et à une entreprise qui prétendent rassembler des créatures en niant le Créateur, unir des frères en commençant par leur refuser un Père.

C'est « vers ce Dieu et vers ce Père » que nous nous tournons en terminant cette déclaration.

Nous croyons en lui. Nous croyons en son Fils Jésus-Christ, Sauveur du monde.

Nous le remercions de ce qui a été donné à l'Afrique des « inépuisables richesses du Christ ». (*Eph.*, III, 8.) Nous le supplions de lui en communiquer toujours davantage.

Nous savons que la force intérieure de tout mouvement est l'*espérance*. Notre espérance chrétienne est à la taille de notre entreprise, dont la source comme le terme est Dieu même. C'est cette espérance qui nous permet, pressés de toutes parts, de n'être pas écrasés ; engagés dans l'effort, de ne pas abdiquer ; d'être attentifs à tout sans tension déprimante ; de connaître la misère des hommes sans oublier la grandeur des enfants de Dieu.

C'est encore vers ce Dieu et vers ce Père que nous nous tournons pour faire descendre sur vous, de sa part, d'abondantes bénédictions.

Fait à Dakar, le dimanche du « Bon Pasteur ».
(24 *avril* 1955.)

† MARCEL LEFEBVRE, *délégué apostolique pour les Missions d'Afrique française, vicaire apostolique de Dakar ;* † LOUIS PARISOT, *vicaire apostolique de Ouidah ;* † JEAN-BAPTISTE BOIVIN, *vicaire apostolique d'Abidjan ;* † ANDRÉ DUPONT, *vicaire apostolique de Bobo-Dioulasso ;* † JOSEPH STREBLER, *vicaire apostolique de Lomé ;* † EMILE SOCQUET, *vicaire apostolique de Ouagadougou ;* † PIERRE LECLERC, *vicaire apostolique de Bamako ;* † JEAN LESOURD, *vicaire apostolique de Nouna ;* † EMILE DURRHEIMER, *vicaire apostolique de Katiola ;* † PROSPER DODDS, *vicaire apostolique de Ziguinchor ;* † JOSEPH BRETAULT, *vicaire apostolique de Koudougou.*

† FRANÇOIS FAROUD, *préfet apostolique de Parakou ;* † JÉROME LINGENHEIM, *préfet apostolique de Sokodé ;* † DÉSIRÉ DE MONTCLOS, *préfet apostolique de Sikasso ;* † ETIENNE COURTOIS, *préfet apostolique de Kayes ;* † CONSTANT QUILLARD, *préfet apostolique de Niamey ;* † MAURICE LE MAILLOUX, *préfet apostolique de Kankan ;* † RENÉ LANDRU, *préfet apostolique de Gao ;* † EUGÈNE MAILLAT, *préfet apostolique de N'Zérékoré ;* † ANDRÉ DUIRAT, *préfet apostolique de Bouaké ;* † JOSEPH LANDREAU, *préfet apostolique de Saint-Louis.*

GÉRARD ROY, *provicaire de Conakry ;* JEAN CURUTCHET, *provicaire de Sassandra.*

— *C'est ainsi qu'ils nous ont appris à vivre*, par ODILE-MARIE. — Un vol. de 80 pages, 240 francs. Bonne Presse, Paris.

Mille petits riens choisis presque au hasard dans la banalité des tâches quotidiennes, par une maman chrétienne qui sait regarder... et méditer. Un livre très grand par son contenu, mais plein d'humour.

— *La Provence romaine*, par H. LARTILLEUX, de la Société de géographie. Collection « Plaisir du Voyage ». Editions du Centurion, Paris. — Un vol. de 96 pages, nombreuses photos en offset, carte et plans, 300 francs.

Ce premier volume de cette nouvelle collection présente au lecteur un secteur de l'ancienne Provence romaine, le plus riche de tous en monuments et vestiges du passé : Orange, Vaison, Carpentras, Senanque, Cavaillon, Apt, Saint-Rémy et, plus longuement, les grandes cités antiques : Arles et les Saintes-Marie-de-la-Mer, Nîmes et ses environs. Ce livre attrayant mentionne encore les chemins de fer, les autocars les plus pratiques et les routes les plus pittoresques.

— *Où va la J. E. C. ?* par CLAUDE SALES. — Un vol. 18 × 13,5 cm., 96 pages. Prix : 330 francs. Editions de l'Epi, Paris.

A partir d'un exemple concret : l'Action catholique étudiante, Claude Sales, secrétaire fédéral J. E. C. de la Seine, donne à tous ceux qui « vivent » en Action catholique un objet de réflexion facilement accessible à tous.

— *La dévotion au Sacré Cœur*, par le R. P. VERHEYLEZOON, S. J. — Vol. 14 × 23 cm., 324 pages. Prix : 690 francs. Editions Salvator, Mulhouse.

A côté des nombreux ouvrages traitant de la dévotion au Sacré Cœur (Croiset, de Gallifet, Terrien, Bainvel, Anizan, Vermeersch, Hamon, Galtier et Parra, pour citer les plus remarquables), le R. P. Verheylezoon a pensé qu'il y avait place pour un essai de systématisation embrassant la dévotion dans toute son ampleur et la présentant comme un tout harmonieux et logique. Son ouvrage est un livre de doctrine qui traite de l'objet, de la fin, de la pratique et des motifs de la dévotion au Sacré Cœur. Il aidera les prêtres et les fidèles à acquérir une connaissance raisonnée et approfondie de la grande dévotion des temps modernes « dans laquelle est contenu le résumé de toute la religion ». (Encyclique *Miserentissimus* de Pie XI.)

Les obstacles à la vie sociale en Afrique

Lettre pastorale de S. Exc. Mgr Lefebvre (Dakar)

S. Exc. Mgr Lefebvre, vicaire apostolique de Dakar et délégué apostolique pour les Missions d'Afrique française, a consacré sa lettre pastorale pour le Carême de cette année à l'évolution de la vie sociale en Afrique. Après avoir exposé l'ordre voulu par le Créateur pour la vie sociale : la personne humaine « qui est faite, en définitive, pour la vie sociale », la famille, qui est « le creuset où naît et se forme cette personne », et enfin la société, « milieu nécessaire et favorable au développement et à l'épanouissement des familles et des individus », il montre en quoi la société africaine d'aujourd'hui, du côté indigène et du côté européen, s'écarte de ces principes :

[...] Tous ceux qui vivent sur un même terroir sont faits pour s'entraider et vivre dans la paix, non pas une paix qui consacrerait l'injustice, mais celle qui résulte de la justice et de la charité.

Si les principes de la loi divine étaient partout mis en pratique, il en résulterait pour l'humanité l'ordre et la paix.

Hélas ! il n'en est pas toujours ainsi, et c'est pourquoi les peuples vivent souvent dans l'anxiété, dans l'inquiétude. Il nous semble que la saine évolution des peuples africains vers l'établissement d'une vie sociale normale rencontre deux sources d'obstacles que nous essaierons de décrire brièvement.

La coutume

D'une part, la coutume, qui désigne l'ancien état social et ce qui en résulte pour les individus, les familles et la société ; d'autre part, le fait historique de la présence européenne avec ce qu'elle a apporté dans le pays.

Nous pouvons affirmer sans crainte de nous tromper que, dans la coutume, on trouve des éléments qui sont précieux pour la constitution de la société africaine, comme le sens de l'hospitalité, le caractère sacré de l'autorité, l'esprit d'entraide ; des vertus, comme la fidélité dans les sentiments, la vénération et le respect de la mère, la pudeur ; dans certaines tribus, l'honnêteté des mœurs sauvegardée sans doute par de sévères sanctions ; ajoutons un sentiment religieux profond, auquel on peut faire appel pour de réels dévouements.

Les principes de l'Eglise expriment cette conviction de l'existence de valeurs authentiques dans toutes les races, quelles qu'elles soient, et son rôle missionnaire consiste précisément à convier les peuples à s'élever, sous la conduite de la religion chrétienne, à une forme supérieure d'humanité et de culture. Les règles de vie chrétienne peuvent s'accorder avec toute culture profane, pourvu qu'elle soit saine et pure ; elles peuvent rendre cette culture plus capable de protéger la dignité humaine et d'atteindre le bonheur.

Cependant, l'idée de la personne humaine telle que Dieu l'a créée et l'a rachetée est bien défigurée dans la coutume, soit qu'il s'agisse de serfs descendant d'esclaves, attachés au clan, soit qu'il s'agisse de la femme, les droits de la personne sont méconnus même en ce qu'ils ont d'élémentaire. Rares sont les femmes qui peuvent se considérer comme entièrement libres.

C'est particulièrement dans le droit au mariage de leur choix que les femmes sont les plus opprimées, elles ne s'appartiennent pas et passent d'un ayant-droit à un autre, par le règlement d'une somme d'argent, d'une autre femme ou encore d'objets de prix. Et cela peut se renouveler plusieurs fois. Elle est alors souvent lésée dans son droit sur ses enfants, qui lui seront enlevés ; elle est considérée comme n'ayant aucun droit vis-à-vis de sa progéniture. C'est encore la grande majorité qui vit sous ce statut coutumier.

La femme n'a pas droit, en général, à la propriété foncière ni à l'héritage, puisque, très souvent, elle fait partie elle-même de l'héritage.

Les enfants, dans l'esprit de la coutume, n'ont aucun droit non plus jusqu'à la cérémonie d'initiation pour les garçons. Il n'est pas question de droits pour les filles.

Il faut souhaiter que, par une véritable éducation de l'authentique liberté qui consiste à faire spontanément le bien, ces personnes deviennent dignes de ce nom et apprennent à faire un usage de cette liberté conforme à la volonté du Créateur. Cette éducation ne peut se faire que sous l'influence de la religion. Une éducation où Dieu est absent conduira fatalement à la licence, qui n'est autre que le mauvais usage de la liberté.

Le droit de la propriété privée n'est pas encore répandu partout, et c'est souvent le clan qui possède plus que la personne individuelle ou la famille. Cette absence de propriété privée nuit aussi considérablement à l'épanouissement de la personne, qui ne dispose pas librement du fruit de son travail. Sans parler de la coutume qui veut que ce soient les neveux et non les fils qui héritent, tous savent combien il est difficile, sinon impossible, à un travailleur salarié de garder son salaire. Il appartient au clan, et c'est ainsi que tous les membres de ce clan exigent de vivre sur le salaire de celui qui travaille. Comment, dans ces conditions, arriver à l'épargne qui permet la construction de l'habitat et les moyens normaux d'existence. La propriété, telle qu'elle est voulue par Dieu pour réaliser son devoir d'état ici-bas, est encore bien peu réalisée dans nos territoires africains.

Ici encore, c'est vers une transformation du clan par une éducation de l'esprit de la famille où s'épanouit la personnalité humaine

selon la loi naturelle que doivent tendre les efforts des jeunes qui aspirent à de meilleures conditions de vie sociale.

Si l'on considère où en est l'idée de la vraie famille constituant la société domestique voulue par la loi naturelle, on est obligé de constater que les familles conformes à cet idéal sont encore une bien faible minorité.

Certes on trouve désormais partout quelques foyers modèles qui n'ont rien à envier aux meilleures familles chrétiennes des pays depuis longtemps christianisés, ce qui prouve que là où a pénétré l'esprit de vérité et de charité, le bonheur s'épanouit de lui-même dans les cœurs bien disposés.

Mais si le clan a limité le mal et a protégé ses membres d'une corruption morale plus grande ou même de la famine, il faut avouer que par sa tyrannie, il enlève la liberté du mariage de leur choix aux femmes et même souvent aux hommes, qui ne peuvent se marier faute d'argent. Le clan permet difficilement la propriété privée qui incite à l'effort, au travail, à l'épargne, à la construction de l'habitat, etc.

D'autre part, si la famille n'acquiert pas pour elle, comment aurait-elle un grand intérêt au travail ? N'est-ce pas là l'explication de la facilité avec laquelle on abandonne le travail ? L'idée de rester, de préparer un avenir aux enfants existe très peu, sinon pas du tout. C'est pourquoi l'on voit les jeunes foyers s'expatrier, s'éloigner de ceux qui vivent à leurs dépens, afin de pouvoir épargner.

Le vice de structure de la société africaine est grave, car l'effort, le travail sont à la base de l'économie d'un pays.

La conception de la famille est encore viciée par la facilité accordée au divorce et à la polygamie : d'où l'inexistence de la société conjugale telle qu'elle a été décrite plus haut, inexistence de cette égalité des personnes et de l'intimité du foyer, si favorable à l'éducation des enfants.

Si l'on élargit ces considérations au village ou à la tribu qui est encore l'image appauvrie de la société africaine d'antan, on s'aperçoit que c'est à cet échelon que la présence étrangère a modifié les coutumes sans en éliminer les défectuosités radicales que nous signalons, car c'est le chef de canton nommé par l'administration qui a plus ou moins supplanté le chef coutumier ; mais il agit le plus souvent à peu de chose près de la même manière que lui, réglant les difficultés intérieures des clans selon la coutume, non sans faire appel aux féticheurs dans bien des cas ni sans oublier que son petit gouvernement doit le servir. C'est en général le plus polygame, il l'est devenu s'il ne l'était pas, et tout règlement de palabre se paie bon prix. On ne peut malheureusement pas dire qu'une éducation de l'exercice du pouvoir lui a été donnée, on ne s'en est pas soucié. Nous touchons ici à l'un des effets de cette éducation que les Européens auraient dû apporter aux Africains pour les aider à entrer dans une vie sociale moderne plus parfaite et qui a été manquée.

Présence de la société européenne

Et nous arrivons ainsi à une deuxième source d'obstacles à une évolution sociale saine et normale, la présence d'une société européenne privée d'esprit chrétien.

Nous n'entendons par là ni que tous les Européens soient sans esprit chrétien ni que la société européenne, en tant que gouvernement et administration, n'a eu aucun effet salutaire, ce serait une évidente inexactitude. Nous devons à la vérité d'énumérer certains effets de cette présence qui, eux aussi, peuvent et doivent concourir à l'établissement d'une vie sociale heureuse :

la liberté de circulation et de travail,

la sécurité des personnes et des biens,

la disparition progressive des grandes épidémies et tout ce qu'apporte le service de santé,

une instruction qui, bien qu'inadaptée et athée, apporte certaines aptitudes à une meilleure vie sociale,

la mise en place de l'infrastructure économique moderne, routes, rails, ports, etc., avec une certaine mise en valeur des richesses du pays,

un ensemble de conditions de vie qui marque une progression certaine sur celles d'antan.

Mais il faut avouer que cette présence risque de se solder par un échec, malgré le dévouement incomparable de certains individus : administrateurs, médecins, instituteurs, etc., pour la raison suivante : cette société n'a pas cru en sa propre civilisation. Nous voulons dire que pour communiquer aux populations africaines les richesses grâce auxquelles la civilisation européenne et française l'emportait sur les civilisations coutumières d'Afrique, il fallait que les Européens, représentants et responsables de cette civilisation occidentale, sondent les raisons de cette supériorité.

Il fallait qu'ils comprennent que cette supériorité venait moins du degré de leurs techniques que de la valeur des principes chrétiens fondement de civilisation. On doit dire malheureusement que les responsables de cette présence européenne ont refusé, dans leur majorité, cette analyse, le retour aux sources. Ils ont eu peur de refaire leur histoire.

Ainsi, la civilisation européenne s'est privée vis-à-vis de ces populations du titre le plus valable aux yeux des peuples qu'elle abordait, le titre de messagère d'une civilisation meilleure parce que plus consciente et plus respectueuse de la dignité humaine reçue de Dieu avec tout ce qu'elle implique d'éducation religieuse, morale, sociale, économique, politique.

Tout se tient, il est impossible de songer à implanter une politique qui suppose encore quelques principes de droit chrétien, une économie, une sociologie fondée sur des postulats de civilisation chrétienne et renoncer à ces principes chrétiens.

Notre jeunesse africaine évoluée ne manque pas d'intelligence et de facilité d'adaptation, mais elle sent cruellement la déficience de la famille, et, surtout dans le milieu rural, elle souffre de vivre dans une société conjugale qui ne la satisfait plus, elle se sent tenaillée

par une impossibilité coutumière de réaliser des épargnes, elle est incapable de résister aux pressions du clan, de la tribu. Elle éprouve le besoin d'une éducation religieuse et morale à la hauteur de son niveau intellectuel. Cette éducation que nos jeunes Africains désirent et recherchent auprès des missionnaires, on s'est abstenu de la leur donner sous mille prétextes : respect de la coutume, laïcité de la législation.

Le commerce a cherché à créer des besoins. Dans la mesure où ceux-ci marquent une élévation de vie sociale, c'est une heureuse constatation, mais ces besoins ont provoqué le désir de l'argent, et, à part quelques rares exceptions, l'argent se trouve dans la fonction publique ou dans l'emploi de commerce. L'instruction, condition nécessaire pour avoir ces emplois, est donc devenue aussi l'objet d'un désir généralisé, et ce fut l'exode de la campagne vers les villes, où l'on s'instruit plus facilement, où l'on trouve des emplois. Or, dès à présent, l'instruction n'est plus rémunératrice, parce que les places sont moins nombreuses que les demandes, et la foule des mécontents, des sans-travail, augmente régulièrement.

Il semble que l'on ait perdu de vue qu'une société ne peut se composer uniquement de fonctionnaires et de commerçants, mais qu'elle a pour base d'abord l'agriculture, puis l'industrie. Ne fallait-il pas former le paysan, le propriétaire foncier, lui donner l'amour du travail de la terre et de la propriété, nécessaire à l'entretien de sa famille, lui donner une instruction convenable et une éducation sérieuse? Rendre le paysan plus heureux et plus aisé, c'est la base de l'économie.

Mais pour cela il faut le libérer des entraves de la coutume, qui occupent le plus clair de son temps ; encourager la famille monogamique, éduquer la femme et la rendre libre, établir une famille digne de ce nom qui vivra de ses terres, léguera ses biens, etc.

Viendra l'association de familles en communes, où les paysans apprendront à gérer des intérêts communs, à construire leur lieu de culte, leur école, leur maison communale, leurs voies de communications, leur dispensaire, etc. Tout ce qui peut être fait pour l'évolution religieuse, intellectuelle, morale, économique du paysan est capital pour l'avenir de la société.

Il est certain que ces transformations de la société ne peuvent être valables et durables que si elles ont pour fondement les mêmes principes religieux qui sont à la base de toute société vraiment civilisée.

Conclusion

Quoi qu'il en soit de ces constatations qui sont connues de tous ceux qui vivent sur le terroir africain, qu'ils y soient nés ou non, nous sommes persuadé qu'il y a dans les populations africaines une sagesse foncière et un désir de saine évolution qui doit être le ferment d'une société organisée selon la loi divine. Il faut à tout prix que nos jeunes foyers chrétiens, que nos étudiants africains étudient les vrais principes de la sociologie chrétienne et s'en inspirent pour agir dans les réunions, les Congrès, pour en demander l'application à leurs élus.

Qu'ils s'attachent à faire évoluer la coutume, afin de donner à l'épouse, à la mère, la dignité qui convient à la personne humaine libre et consciente de ses devoirs, à réduire la polygamie, qui n'est pas digne de créatures intelligentes, aux droits égaux devant Dieu.

Qu'ils s'efforcent par des Associations syndicales rurales à améliorer la condition du paysan.

Qu'ils concourent à la fondation d'écoles artisanales rurales.

Qu'ils demandent avec instance que l'instruction religieuse fasse partie des horaires scolaires.

Qu'ils suscitent des centres d'éducation sociale pour la femme et la jeune fille, dans les villes et dans les campagnes, afin de donner aux foyers une valeur morale et humaine plus grande.

Qu'ils fréquentent les centres culturels destinés à leur donner une véritable culture intellectuelle, morale et religieuse qui les rendra plus aptes à remplir leurs devoirs dans la société domestique et civile.

Qu'ils encouragent la formation d'Associations communales, où les membres apprendront à gérer les intérêts communs, sociaux, professionnels.

Qu'ils mettent tout en œuvre pour éviter les dissensions et les querelles politiques, s'efforçant de rechercher une union qui permette la poursuite d'une situation politique stable et bienfaisante.

Puissent nos jeunes chrétiens, inspirés par la charité de Notre-Seigneur, montrer l'exemple des initiatives constructives, à l'encontre de ceux qui ne recherchent que la haine et la discorde. [...]

— *Le règne social du Cœur de Jésus*, par le R. P. L. Beck, SS. CC. — 11 × 17 cm., 80 pages (nouveauté). Prix : 150 francs. Editions Salvator, Mulhouse (Haut-Rhin).

Cet opuscule montre en quelques pages de doctrine le sens de la dévotion au Sacré Cœur ; elle est la synthèse du christianisme. Cet ouvrage rendra service au clergé et aux familles.

— *Du Mont-Saint-Michel à la Côte d'Emeraude*, par Paul Wagret. — Un vol. de 96 pages, avec de nombreuses photos. Prix : 300 francs. Dans la collection « Plaisir du voyage », dirigée par H. Lartilleux. Le Centurion, à Paris.

L'abbaye du Mont-Saint-Michel est l'un des monuments qui attirent le plus de touristes ; on vient le voir de très loin. L'auteur nous apprend quelles furent les difficultés de sa construction et les vicissitudes de l'abbaye au cours des âges.

— *Le petit guide dans l'année liturgique*, par Dom Pius Parsch, traduit par l'abbé Grandclaudon. — Un vol. relié 12 × 18 cm. de 736 pages. Prix : 1 350 fr. Editions Salvator, Mulhouse, Porte du Miroir (Haut-Rhin).

Le petit guide offre l'essentiel de toute l'année liturgique. Divisé en deux parties, l'ouvrage contient dans la première le Propre du temps avec les dimanches, les féries et les grandes fêtes ; cette partie a été de la part de l'auteur l'objet d'un soin particulier. La seconde partie consacrée au Propre des saints présente une courte biographie des saints du Missel établie sur des données historiques précises et tout à fait à jour ainsi que l'exposé des parties propres des messes des saints. La fin du volume est consacrée au Commun des saints.

L'ÉVÊQUE DE REGGIO-EMILIA dénonce le péril du communisme parmi les jeunes

Nous avons signalé dans la Documentation Catholique *les graves problèmes que pose à l'Italie catholique la propagande communiste intense dans les milieux de la jeunesse* (1). *C'est encore le même danger que signale Mgr Socche, évêque de Reggio-Emilia, en dévoilant les consignes du parti communiste italien, dans une lettre que publie* Settimana del Clero, *du* 14. 11. 1954 (2).

L'activité communiste pour la conquête de la jeunesse

Le communisme ne dort pas ; sans cesse il invente de nouvelles méthodes et, en singeant nos associations, il cherche à accaparer la jeunesse, sous prétexte de sport, de tourisme, de récréation, de presse, de l'air le plus ingénu et avec les façons les plus innocentes. Il s'agit seulement de donner du divertissement aux jeunes, disent les communistes, mais de temps en temps le serpent s'élance de son trou (*A. B. C*, revue que fait paraître le Comité national de l'U. I. S. P. : Union italienne du sport populaire).

L'U. G. E. S. (Italie) est l'Union sportive et touristique de tous les jeunes qui veulent se divertir : elle promet d'obtenir des facilités de tout genre des organismes sportifs communaux et provinciaux, pour avoir 50 % de réduction d'entrée aux stades.

« Primavera » est l'Union des filles qui y correspond : cette Union a également ses programmes pour « le dimanche récréatif », « le dimanche de la joie », etc.

Les « Piccoli azzuri » des tout jeunes font de la préparation aux sports ; eux aussi ont leur « dimanche sportif » et leurs petites « *olimpiadi azzure* » de quartier, communales ou nationales ; la journée fixée est le 29 juin : en font partie les garçons de 7 à 15 ans. Tous ces groupes doivent servir au P. C. I. (parti communiste italien) comme d'instrument et de moyen de pénétration capillaire extrêmement étendue dans les troupes de jeunes de tout âge de 7 à 21 ans.

La revue annonce la présence active de tels groupes à Sienne, Brescia, Ancôme, Venise, Salerne.

A travers le sport et le divertissement, le communisme veut mettre la main sur la jeunesse ; c'est le premier pas pour la faire passer ensuite à l'A. P. I., à l'U. R. I., à la C. G. I. L. et à l'athéisme.

C'est toujours le cri séculaire de la part des ennemis de Dieu : « Faisons disparaître de la terre la sanctification du jour du Seigneur. » Avec le « dimanche récréatif », avec le « dimanche de la joie », avec le « dimanche sportif », on veut arriver à enlever la jeunesse à l'observance des fêtes de précepte, au nom du divertissement qui est l'appât le plus attrayant pour les jeunes, afin de les arracher à l'hypocrisie des associations cléricales, disent-ils, pour pouvoir en faire des athées sans conscience ni morale.

Les Pionniers de l'A. P. I.

Au Congrès national des dirigeants pionniers, en juin dernier, on a solennellement affirmé que l'A. P. I. est le meilleur filon à exploiter pour l'avance et la conquête communiste en Italie. On réussit, de cette manière, à bolcheviser plus qu'avec les grèves. L'A. P. I. doit travailler dans le silence, faire en sorte qu'à l'école, au moyen de l'assistant d'école, et en dehors, au moyen du cours postscolaire, des jeux de plein air, des divertissements mixtes, etc., on forme le garçon à être violent, intrépide et non pas humble, peureux, porté à la prière, silencieux, comme le font les « cléricaux ».

Un des plus grands conférenciers du communisme italien a ouvertement enseigné qu' « il faut amener graduellement le pionnier à la lutte contre le clergé et qu'il ne faut pas se décourager ; on y arrivera grâce au journal « *Il Pioniere* », qui tire déjà à 65 000 exemplaires et qu'il faut porter à 100 000, car on doit bien se rappeler que ce petit journal est à même de transformer l'Italie ».

En Italie, a-t-on dit à Milan, les pionniers inscrits sont 330 294 ainsi répartis : Faucons Rouges, 130 130 ; Hirondelles, 100 000 ; Petits Enfants, 100 164.

Toujours à Milan, on a dit que l'objectif principal et le grand champ d'action devait être dans le Midi, parce que là, dit-on, il y a une grande pauvreté unie à beaucoup d'ignorance. En conséquence, le mot d'ordre dudit Congrès fut : « Assaillir l'Italie méridionale avec toutes sortes de leurres et de promesses, et dans le plus grand secret pour ne pas faire découvrir les nids qui viendraient à se former. »

L'A. P. I. est confiée aux femmes de l'U. D. I. (Union des femmes italiennes), qui doivent d'urgence lancer l'action pour que les A. P. I. pénètrent partout.

Alors nous nous demandons : les curés sont-ils au courant de l'infiltration de l'A. P. I. dans leurs paroisses ? Quand la maison brûle, il n'y a pas de temps à perdre pour s'occuper d'autre chose que d'éteindre le feu.

Après notre alarme concernant les A. P. I., le secrétaire provincial de *la D. C.* (1) d'une grande province — et ce n'est pas la nôtre de Reggio-Emilia — vint nous trouver. Il nous dit, tout de go, qu'au début il était resté indifférent à cette alarme parce qu'il avait en main des déclarations de ce genre provenant de différentes localités de sa province : « Chez nous, les A. P. I. n'existent pas », ou bien : « Les A. P. I. chez nous ne nous causent pas d'ennui ou sont peu de chose », etc. Mais ensuite en circulant et en enquêtant, il trouva dans un petit centre où on lui avait assuré que les A. P. I. n'existaient pas, 200 pionniers !

Un excellent curé du diocèse rencontrait, il

(1) Cf. *D. C.*, nº 1171 (18. 4. 1954), col. 454.
(2) Traduction de *la D. C.*

(1) Démocratie chrétienne.

y a peu de temps, un enfant dans la rue. Il l'arrêta en lui demandant pourquoi il ne l'avait pas vu au catéchisme. L'enfant, comme s'il avait été pris en flagrant délit à l'improviste, lui dit : « Je ne puis pas, je ne puis pas m'arrêter ; je dois aller ; je verrai dimanche. — Mais attends, mon enfant ; qu'est-ce que tu as ? », reprit le curé. Et l'enfant : « Je dois aller, je dois aller. — Mais qu'est-ce que tu as sous le bras ? — Non, non, non ! » L'enfant paraissait saisi de crainte. Il avait huit exemplaires du *Pionere* à distribuer à d'autres de ses compagnons : il avait été investi d'une si grande responsabilité ! — gare s'il en perdait un numéro ! « Tu dois les distribuer en cachette à huit autres de tes compagnons, qui sont dans des familles non communistes ; personne ne doit te découvrir ; tu seras récompensé si tu gagnes d'autres enfants ; tu seras puni si tu perds même un seul de tes compagnons pionniers. » L'enfant se sauva en pleurant et en criant : « Maintenant, que vont-ils me faire ? » Le communisme en vient jusque-là dans son travail clandestin, avec ce sentiment de terreur qu'il sait inspirer.

La tactique dans le Midi.

Nous savons que depuis un certain temps le communisme a envoyé dans le Midi de l'Italie un grand nombre de ses militants qui ont été formés à cette école, à savoir feindre et à s'insinuer dans les presbytères, dans l'Action catholique, les Associations d'Eglise, etc.

Chaque province de l'Emilie a envoyé les siens. Notre province en a envoyé 200 ; Bologne, presque 400. L'hebdomadaire catholique de Naples du 7 février 1954, en publiant notre appel de décembre 1953, y mettait en tête ce chapeau : « On peut dire que cette lettre a été écrite pour nous, car, précisément, ces jours-ci a été découvert un piège tendu aux catholiques par les communistes d'une ville très proche de nous ; le syndic (maire) communiste de cette ville a constitué un Comité, à la tête duquel il s'est mis, pour honorer le saint Protecteur. »

Nous avons parlé avec des missionnaires expulsés de la Chine, avec des évêques des nations satellites de la Russie, en exil, et nous avons compris que partout le communisme a toujours adopté la même stratégie. En principe, grande déférence envers les catholiques : les dirigeants communistes s'agenouillent en pleine rue pour baiser l'anneau des évêques ; collaboration dans tous les secteurs ; pacifisme prêché sur tous les tons. Puis, parvenu au pouvoir, le communisme déclenche la persécution qui devient de plus en plus violente, au point d'étouffer les sentiments religieux les plus élémentaires ; on fait la guerre ouverte au catholicisme qui se traduit par l'arrestation des évêques, des prêtres, des fidèles jetés dans les camps de concentration et par l'expulsion des missionnaires.

Que les jeunes gens ne croient pas aux sirènes séduisantes du communisme ; qu'ils n'accusent pas la Sainte Eglise de rompre le pacifisme réalisé par les communistes. Qu'ils soient convaincus que les communistes veulent entrer grâce à la tactique somnifère, sans secousses, avec habileté, sous le couvert d'organisations sportives, culturelles, en s'adaptant à toutes les situations, pour pouvoir arriver à conquérir la jeunesse.

Telle est la terrible réalité que doivent se rappeler tous les partisans d'ouvertures et de détente à l'égard du communisme. La dissension voulue par le communisme vise toujours à détruire la religion et à semer la terre de cadavres. Si, grâce aux voix des excellents chrétiens de l'Italie centrale et méridionale, qui se disent fidèles à l'Eglise, qui fréquentent les saints sacrements et sont spécialisés dans l'organisation des fêtes des saints patrons, le communisme arrivait au pouvoir en Italie, il pratiquerait son genre de détente, cette détente qui a couché à terre Beria et des camarades par millions, et, de la même manière, de vrais catholiques ; les excellents catholiques susnommés seraient définitivement détendus. Y a-t-il rien de mieux pour ouvrir les yeux à la réalité ?

L'enseignement communiste est le suivant : « Les écoliers soviétiques doivent se rendre compte que le sentiment patriotique soviétique est plein de haine irréconciliable envers les ennemis de la société communiste. Il faut enseigner non seulement à les haïr, mais encore à lutter pour les détruire. »

Le manuel officiel, *Education communiste dans les écoles soviétiques*, présuppose cette haine sans limites. Voilà la véritable campagne communiste pour la paix que veut le communisme. Il est humiliant de voir encore des êtres humains intelligents qui croient au masque du communisme ! Et pourtant, le communisme n'en continue pas moins avec insistance à inviter les catholiques à collaborer avec lui pour la paix et la justice. Les communistes restent ce qu'ils sont dans leur athéisme, dans leur fétide matérialisme et ils ne bougent pas de leurs positions. Par contre, ils nous demandent, à nous, de bouger et de nous unir à eux, afin de conquérir le pouvoir en Italie aussi. En d'autres termes, ils veulent que nous préparions nous-mêmes la corde avec laquelle ils se promettent de nous pendre. « Et avec la barbe du dernier Frère nous pendrons le dernier curé », chantaient-ils au lendemain de la guerre. Ils sont si aimables en nous le demandant, que nous devrions nous faire un grand plaisir de le leur accorder.

Nous publions ci-après la dernière circulaire qui nous est tombée sous la main et que le communisme adresse aux jeunes étudiants, à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle année scolaire, afin que tous ceux qui ont la responsabilité d'une mission, de postes et de charges concernant l'éducation de la jeunesse, ainsi que les parents chrétiens, en prennent connaissance et acte, et aient les yeux ouverts, s'ils veulent sauver leurs élèves et leurs enfants de l'athéisme et de toutes ses affreuses conséquences.

Une circulaire du P. C. I.

La campagne pour l'école se développera cette année, selon les initiatives suivantes :

1. Fêtes du « retour à l'école ».
2. Action sur les enseignants.
3. Conférences et réunions.
4. Activités permanentes parascolaires.
5. Actions revendicatrices.

Fêtes du « retour à l'école ».

Cette initiative de masse, qui a obtenu, tout particulièrement l'an dernier, un grand succès, doit constituer l'objectif commun de tout le mouvement démocratique et être réalisée dans chaque localité où il y a une école.

L'expérience a démontré que là où la manifestation a été organisée par un Comité unitaire dû à l'initiative des administrations démocratiques, elle est devenue un événement urbain auquel ont participé les groupements scolaires au complet, avec le corps enseignant et les parents.

Dans les communes non administrées par les forces populaires, le programme de la manifestation sera élaboré par les organisations démocratiques, en premier lieu par l'U. D. I., par les coopératives, par les Associations d'élèves et par l'A. P. I., et il devra avoir un caractère de fête.

Dans les localités où il ne sera pas possible d'organiser un spectacle de petits enfants, on peut prévoir des projections de films pour garçons et fillettes, des spectacles de marionnettes, des expositions de dessins et de travaux, des compétitions sportives, de petits rafraîchissements en plein air.

Que les fêtes commencent par un bref salut aux enseignants, adressé par le maire ou par un membre du Comité d'organisation. L'importance de l'école et l'œuvre hautement sociale de l'enseignant doivent être mises en relief en invitant autorités, familles et enseignants à une plus étroite collaboration, nécessaire pour rendre plus efficace l'action éducatrice de l'école.

Initiatives de solidarité et d'éducation : Dans les manifestations pour le « retour à l'école », que soient remises des récompenses aux meilleurs élèves, que soient lancés des concours de la meilleure page, de bonnes études, de dessin et de compositions ; que soient annoncées les initiatives des organisations démocratiques pour le développement des activités parascolaires : œuvre postscolaire, loisirs, bibliothèques, jeudis des enfants, compétitions sportives, tournées et excursions périodiques.

Que la solidarité populaire offre, à l'occasion des fêtes, du matériel scolaire, des petits tabliers et autres vêtements aux élèves nécessiteux, ou encore que soit lancé un appel pour une *Semaine de solidarité avec l'écolier pauvre.* Que des délégations de parents et d'élèves aillent porter des dons aux élèves des zones défavorisées de la province. Qu'on n'oublie pas les enfants dans des orphelinats et des institutions pour l'enfance abandonnée.

Que des initiatives particulières pour l'inauguration de l'année scolaire soient prises à l'égard des élèves, afin que les manifestations du « retour à l'école » s'étendent à d'autres écoles élémentaires et deviennent une tradition même dans les milieux d'étudiants. Que les associations d'étudiants et les autres organisations de jeunesse, non contentes d'apporter leur efficace contribution à l'organisation des fêtes pour les élèves, favorisent des rencontres et des fêtes d'étudiants, lancent des concours, répandent des tracts d'amitié, des prospectus, des feuilles volantes parmi les étudiants.

Un soin particulier doit être apporté à l'aspect propagandiste des manifestations : articles sur la presse locale, manifestations d'amitié à l'égard des élèves et des maîtres, invitations aux autorités, afin que les fêtes aient l'ampleur et la popularité qui en garantissent le succès et qu'elles puissent vraiment marquer une action pour le progrès de l'école, action qui devra se poursuivre durant tout le cours de l'année scolaire.

Action sur les enseignants.

Pour contribuer à la solution des problèmes relatifs à l'école, il est nécessaire d'établir des rapports plus étroits entre école et famille, entre mamans et maîtresses, entre organisations démocratiques et le monde de l'école.

Que les administrations démocratiques organisent des réceptions pour les enseignants, au début de l'année scolaire, en offrant et en demandant une étroite collaboration pour la satisfaction des plus urgentes nécessités de l'école. Que les maires et les adjoints aillent visiter les écoles, en apportant dans chaque classe le salut de la commune au maître et aux écoliers, et en faisant part des engagements pris par l'administration pour l'équipement et l'assistance scolaires, les bourses d'étude, les récompenses pour les bulletins, etc.

Outre l'invitation aux manifestations du « retour à l'école , qu'on présente en hommage aux enseignants, en même temps que les vœux pour l'année scolaire, les publications concernant des sujets pédagogiques, culturels, et, en particulier, un exemplaire de *L'éducation démocratique.*

Que des initiatives spéciales soient prises pour fêter les enseignants plus anciens. Qu'on apporte à toutes les maîtresses, avec un bouquet de fleurs, le fascicule imprimé par les soins de l'U. D. I.

Etant donné que les problèmes relatifs aux enseignants sont des problèmes scolaires, ils ne peuvent manquer d'intéresser aussi les parents. Il est important que les organisations démocratiques connaissent et appuient d'une manière concrète toutes les revendications des enseignants, même d'intérêt local ; que des délégations de parents se rendent auprès des autorités pour appuyer les demandes d'indemnité de résidence peu confortable, d'allocation adéquate de logement, d'augmentation de traitement en faveur des professeurs des cours du soir et des cours postscolaires ; pour demander aussi l'ouverture d'un plus grand nombre de cours postscolaires, où puissent enseigner les maîtres en chômage ; pour protester, enfin, contre d'éventuelles vexations envers les enseignants démocrates.

Une collaboration plus étroite et plus suivie entre enseignants et parents rendra plus efficace l'action éducatrice de l'école.

Conférences et assemblées.

Un plus grand développement doit être donné aux conférences et assemblées, en vue d'appuyer les revendications concernant les mauvaises conditions locales des écoles, de populariser les projets de loi de l'opposition et les initiatives des conseillers démocrates, de débattre les problèmes éducatifs. Que les thèmes des conférences aient pour objet : l'édilité, l'assistance scolaire, le fonctionnement et la démocratisation du patronat scolaire, les manuels, les programmes, les rapports entre école et famille, entre étudiants et professeurs.

Qu'à l'occasion du 10e anniversaire de la Résistance il soit donné une importance particulière au problème de l'enseignement de l'histoire et à l'insertion dans les textes scolaires de l'histoire du second Risorgimento.

Que soient établies, par les groupements démocratiques des enseignants, des organisations féminines et des travailleurs, des conférences aux parents sur les problèmes de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.

Que les assemblées de parents, d'enseignants et d'étudiants discutent les problèmes de l'école, organisent des actions communes pour l'assistance scolaire et sanitaire, pour les nécessités locales de l'école et pour le développement des initiatives parascolaires, en créant aussi des unités d'enseignants et de parents, ou de conseillers des parents, chargés de renforcer l'action des enseignants et du patronat scolaire.

Activités parascolaires.

Il incombe, en premier lieu, aux administrations communales, de pourvoir à la création de cours postscolaires, de salles de gymnastique, de terrains sportifs, mais toutes les organisations peuvent contribuer d'une manière concrète à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse par des activités para-

scolaires, qui facilitent les études des enfants et leur offrent des heures de sains loisirs. Que, grâce à la participation des enseignants démocrates et à la solidariét populaire, s'intensifie la création de cours postscolaires, de lieux de délassement, de groupes d'étude, de cours de répétition, de bibliothèques, de groupes de travail, de cercles sportifs, de sociétés théâtrales, de chorales, etc.

Que chaque cercle d'U. D. I., chaque coopérative, chaque C. R. A. L. s'engage à réaliser au moins des initiatives périodiques (concours, spectacles, compétitions sportives, excursions, jeudis d'enfants, visites de musées, de monuments, d'usines, de localités qui furent le théâtre de la lutte de la Libération, etc.).

Des institutions particulières doivent être créées pour les étudiants qui viennent des pays voisins et ne disposent, après les cours, d'aucun centre d'accueil ou de délassement Les administrations communales examineront la possibilité de créer des cantines pour étudiants, des cercles, des maisons d'étudiants.

Actions revendicatrices.

Outre la mobilisation de l'opinion publique à propos des problèmes généraux de l'école : nécessité d'une réforme portant aussi bien sur l'existence que sur la solution des problèmes scolaires, obligation d'améliorer les rapports entre école et famille, de démocratiser la vie de l'école par la liberté d'association et de presse pour les étudiants — initiatives qui doivent être stimulées, favorisées et appuyées, — il faut développer une large action revendicatrice concernant des objectifs réalisables ayant trait aux problèmes fondamentaux de l'édilité et de l'assistance scolaire.

Que l'action soit menée sur le plan des administrations communales. Que des délégations de parents se rendent à la mairie pour y présenter leurs pétitions et y exposer les besoins de leur quartier ou de leur section, en invitant le Conseil communal à discuter publiquement le problème de l'école ; qu'ils demandent que soit approuvée une motion à envoyer au gouvernement, dans laquelle, après exposé de la situation locale de la commune, sera demandée la contribution gouvernementale pour la construction d'édifices nouveaux ou l'aménagement et l'agrandissement de ceux existant déjà, afin de garantir l'école à tous les enfants d'âge scolaire.

Cette action doit permettre non seulement d'avoir une explication sur les obstacles opposés par le gouvernement aux administrations communales, en refusant d'approuver les projets présentés et d'y apporter sa contribution, mais elle doit encore permettre de connaître dans la réalité la situation scolaire de toutes les communes, les déficiences et les besoins des écoles maternelles, élémentaires et secondaires. Qu'une action particulière de pression soit menée par les conseillers de la minorité, afin que la motion soit approuvée par tous les conseillers communaux et envoyée au gouvernement.

Cette action pourra être appuyée par la discussion de la motion, lors d'une séance publique du Conseil, à laquelle se feront représenter des délégations de citoyens.

La seconde action qui doit être menée d'une manière unitaire est la demande de plus grands crédits à inscrire dans les bilans communaux pour l'assistance scolaire. Que pétitions et délégations réclament le repas de midi, le quart de lait, le livre de textes, des vêtements et l'assistance médicale. Les organisations démocratiques entreprendront une action de pression auprès de la préfecture, afin d'empêcher des radiations ou des diminutions de voix en faveur de l'assistance.

Enfin, une action particulière sera développée pour la démocratisation des patronages scolaires, non seulement par le paiement de la cotisation, afin qu'un plus grand nombre de représentants des organisations démocratiques deviennent membres du patronage, mais encore par la demande que la direction du patronage lui-même soit exercée directement par la commune.

Une large campagne de propagande sera menée pour appuyer ces revendications, au moyen de tracts, de manifestes, d'affiches et d'une série d'articles dans la presse locale.

Dans une autre circulaire est soulignée la nécessité :

I. — D'un rapide développement de mouvements d'étudiants, par une large action à la base, dans les institutions et parmi les classes, pour stimuler les initiatives d'association et de presse parmi les étudiants.

II. — D'ouvrir parmi les étudiants un vaste débat sur les problèmes fondamentaux de l'école et sur la fonction que les étudiants doivent exercer au sein de l'école.

III. — De réaliser et d'appliquer les décisions de Bologne pour la constitution des organes régionaux de coordination des journaux d'institution.

Que Dieu nous aide à sauver l'école italienne de l'athéisme communiste.

Notre responsabilité.

Il est temps que tous les chrétiens soient conscients de la grande heure que nous traversons, laquelle demande un effort commun de tous les honnêtes gens, un effort d'unité et de force, un seul mouvement contre les embûches communistes.

Notre malheur vient de ce qu'un grand nombre, ne voyant pas au-delà de leurs petits horizons, forment toujours de nouveaux fronts, de nouveaux mouvements, de nouvelles unions dites nationales. Tout cela ne sert qu'à prolonger la corrosion de l'unique digue qui devrait nous défendre du déluge communiste, et qui est l'unité de tous les Italiens conscients et libres.

Rien ne doit être sous-évalué, rien ne doit être négligé contre l'ennemi le plus féroce et le plus fourbe qui sait se déguiser, en s'adaptant à chaque milieu .

Pour les catholiques, il n'y a aucun doute : l'urgence et le péril de l'heure les appellent tous indistinctement à l'action.

Le mandat historique que la Providence donne aux catholiques est celui-ci, le seul pour le moment : s'unir en un même bloc unique, pour effacer l'opprobre de l'Italie d'être la nation la plus communiste du monde libre.

Rappelons l'histoire : qui a unifié l'Europe, le monde ? Le catholicisme. Qui a brisé cette unité ? Les hérésies, les schismes orientaux qui permirent à l'islamisme de naître et de s'étendre ; le protestantisme qui, en divisant l'Eglise, divisa aussi l'Europe.

Aussi bien à l'Orient qu'à l'Occident surgirent hérésies et schismes pour réaliser la séparation de Rome et de la papauté. Toutes les hérésies et tous les schismes d'Orient finirent par la victoire de l'islamisme, lequel fit de l'Orient l'Empire du Croissant. De même, en Occident, qui a rompu l'unité instaurée par le catholicisme ? Le protestantisme. On le sait : toute politique despotique et totalitaire aspire à se dissocier de la catholicité, et fait tout pour briser l'universalité.

De là provient la haine contre l'Eglise de la part de tous les totalitarismes et des Eglises nationales.

La scission religieuse brisa l'unité européenne ; l'unité religieuse catholique est capable de la restaurer.

D'ailleurs, n'est-ce pas la partie de l'Occident, tombée dans le protestantisme, qui a engendré le capitalisme et, par suite, le marxisme ?

Ainsi, au fond, n'est-ce pas l'injustice sociale des pays capitalistes protestants qui fut la genèse du communisme ? Et alors la scission du catholicisme n'a-t-elle pas été la raison première de la ruine actuelle de l'Europe ?

Voilà pourquoi la Russie bolchevique a son plan de haine le plus acharné contre l'Eglise catholique. Si elle supporte les Eglises orthodoxes schismatiques populaires qui ont capitulé et courbé l'échine pour encenser l'idole communiste, elle le fait à la seule condition qu'elles adressent leurs anathèmes et leurs malédictions à l'Eglise catholique, l'unique obstacle important à l'expansion mondiale du communisme.

Le communisme russe se sert de son athéisme parce qu'il entend se subtituer à l'Eglise catholique. Mais il ne pourra jamais en être ainsi, si l'Europe n'oublie pas que, par sa nature, elle est chrétienne et que seul le catholicisme est le secret de son unité.

Mais cette unité a un point d'appui, un pivot ; ce pivot s'appelle Rome. Tout Italien, donc, qui embrasse le communisme, devient un apostat et par le fait même aussi un traître ; un apostat de la foi catholique, un traître qui veut remplacer la mère par la marâtre.

L'unité entre les catholiques.

Ne sous-estimons donc pas le très grave et commun danger qui, dans les circonstances historiques présentes, menace la foi chrétienne.

Plutôt que de faire naufrage, au moment où la tempête est la plus furieuse, on jette à la mer tout ce qui est dans le navire, afin de sauver, en même temps que le navire, les seuls passagers.

Rendons-nous bien compte de la situation : afin de réaliser l'unité véritable et concrète de tous les catholiques ; c'est pourquoi, l'union devient fondamentalement et rigoureusement nécessaire. Qu'on jette par-dessus bord toutes les dissensions en matière d'opinion, pour le salut du bien commun. Il faut, pour sauvegarder la foi, en finir avec tous les divers courants qui s'opposent réciproquement et offensent, pour des motifs politiques, avec une folie insensée, les frères de la même foi religieuse.

L'Encyclique *Immortale Dei* (LÉON XIII, II, XVI, p. 51) dit précisément : « Dans la lutte engagée actuellement, où les plus grands intérêts sont en jeu, il ne faut absolument laisser aucune place aux dissensions intestines ou à l'esprit de parti, mais dans un accord unanime des esprits et des cœurs, tous doivent poursuivre le but commun qui est de sauvegarder les grands intérêts de la religion et de la société. »

Cette unité des catholiques se réalise et s'affirme dans l'exercice du vote, du moment que le vote est le moyen d'affirmer sa propre foi religieuse. Mais le vote, en pratique, se traduit par la convergence vers le parti politique qui garantit le mieux de respecter et de favoriser la religion.

On comprend que cela ne veut pas dire que l'Eglise soit responsable de ce parti. Il suffit que ce dernier réponde à l'attente catholique relative à la défense et au respect de la liberté religieuse. Pour le reste, ce parti, choisi par les catholiques, est autonome et agit dans le domaine de la politique.

L'Encyclique *Sapientiae Christianae* (LÉON XIII, II, p. 283) dit : « Engager l'Eglise dans des querelles de parti et prétendre se servir de son appui pour triompher de ses ennemis, c'est abuser sans retenue de la religion. Au contraire, tous doivent s'entendre pour entourer la religion du même respect et la garantir contre toute atteinte. De plus, dans la politique, inséparable des lois de la morale et des devoirs religieux, l'on doit toujours, et en premier chef se préoccuper de servir le plus efficacement possible les intérêts du christianisme... ... bien général et suprême auquel tout le reste doit se subordonner ».

C'est là le très noble motif religieux de l'unité des catholiques en Italie, en face de l'évidence d'une redoutable réalité présente.

Quiconque rompt cette unité dans les circonstances historiques actuelles de notre Italie, doit être dénoncé aux quatre vents et en tous lieux ; quelque poste qu'il occupe, quel qu'il soit, c'est un traitre.

« Des opinions diverses et des tendances politiques antagonistes entre catholiques... ne pourrait pas ne pas découler une douloureuse aventure : à savoir que des fils d'une même foi en viennent à oublier, sans que leur serve d'avertissement la menace imminente des ennemis de Jésus-Christ, le devoir qu'ont les catholiques de rester unis même au prix du sacrifice de quelque point de vue personnel, pour défendre leur foi commune et pour défendre l'Eglise, leur Mère commune, contre les assauts de la négation religieuse. » (1)

En voilà assez pour couvrir d'infamie tous les fauteurs de divisions entre les catholiques. Mais trop peu nombreux sont ceux qui, occupant des postes de responsabilité, se rendent compte de la menace communiste en Italie.

Le communisme profite de cette narcose des catholiques, qui se laissent attirer par le visage tout douceur et amitié du plus furieux ennemi de l'Eglise du Christ, qui s'efforce avec une fureur diabolique d'arriver au pouvoir.

Notre contre-offensive de paix.

Faut-il dire que c'est l'heure de Satan ? Non. Au contraire, c'est l'heure de Dieu, si nous le voulons. Notre devoir à nous, catholiques, est de ne pas rester inactifs, de valoriser dans chaque secteur le concept chrétien de la vie et de se dévouer, d'une manière concrète, aux œuvres sociales.

« Les meilleures ressources doivent s'employer à la défense et au salut des jeunes de tout âge et sexe, et avant tout des enfants. Sans délai ni réserve.

» Ce problème prédominant doit être grandement présent à l'esprit quand il s'agit de la répartition du temps, des moyens et des initiatives de la part de tous les curés et de tous leurs collaborateurs, non moins que de la part de ceux qui dirigent des associations d'Action catholique ou

(1) Discours du 29 décembre 1951 à l'ambassadeur du Chili, *l'Osservatore Romano*, 30. 12. 1951.

des Instituts et des œuvres destinées au bien de la jeunesse.

» Nous supplions nos confrères dans le sacerdoce de ne jamais se croire dispensés de l'apostolat de la jeunesse, par la crainte de n'avoir pas les qualités ou d'en avoir perdu avec les années les possibilités. Souvenons-nous qu'on ne travaille pas parmi les jeunes pour obtenir un succès personnel ; que la prière, le sacrifice, la confiance et le courage de l'humilité sont possibles à tous ceux qui par l'ordination sainte ont la divine promesse d'une grâce égale et même supérieure aux devoirs de leur sacerdoce. » (Lettre des évêques d'Italie.) (1)

Ces paroles sont à souligner, car il existe des milieux paroissiaux où c'est la stagnation en fait d'apostolat de la jeunesse. Oui, il y en a beaucoup maintenant qui possèdent un patronage, un terrain sportif, un cinéma, mais il y en a encore certains qui, en raison de leur âge, ou par découragement, ou, comme ils disent, faute de moyens matériels, restent assis.

Rappelons que les patronages paroissiaux sont extrêmement nécessaires pour neutraliser le communisme. Sans les patronages paroissiaux d'aujourd'hui, au milieu de tant d'embûches, la jeunesse est perdue. A ce propos, nous avons à cœur de rappeler à toutes les religieuses qui, dans notre diocèse, ont des asiles, des institutions, des maisons d'éducation, etc., leur devoir sacro-saint de s'occuper, avec tout leur zèle, de la jeunesse féminine de la paroisse où elles sont, et cela, d'accord avec le Révérend curé. Il y en a quelques-unes qui s'en désintéressent complètement et laissent ainsi la jeunesse féminine devenir la proie du loup dévastateur. Nous conjurons ces vierges épouses du Christ de se livrer au plus intense apostolat pour le salut de notre jeunesse féminine.

Nous nous adressons, en outre, aux catholiques organisés dans l'Action catholique, afin qu'ils sentent de la façon la plus vive la responsabilité de l'heure que nous vivons.

Aucun de nous ne peut se soustraire à cette responsabilité ; le Seigneur nous demandera compte de la perte éternelle de tant d'âmes. Nos chrétiens sont trop mous et dorment d'un sommeil de mort. C'est à vous, militants de l'Action catholique, de réveiller votre milieu par des initiatives promptes et courageuses, spécialement par l'assistance aux patronages paroissiaux, par vos sacrifices en vue d'ouvrir partout, dans chaque paroisse, les cours postscolaires, par votre concours à l'enseignement de la doctrine chrétienne et par le soutien et le renforcement du courant syndical chrétien.

Par nos prières et notre apostolat les plus intenses, par notre apport maximum aux organisations, travaillons à neutraliser l'œuvre diabolique du communisme athée.

La spiritualité.

Mais, ô chers prêtres, il faut, en outre, combattre le communisme, qui est un matérialisme athée, avec les armes de la spiritualité et de la grâce. Il faut prêcher sérieusement Jésus-Christ Dieu et Homme, l'immortalité de l'âme, le jugement de Dieu, l'enfer, le paradis. Il faut prêcher les vérités éternelles, partout, dans les églises, sur les places, dans les campagnes, dans les fermes, dans les cours. Les vérités éternelles bien méditées ont la force divine de changer le monde.

C'est une illusion de croire que la partie sociale constitue tout l'Evangile. Le communisme est le règne de l'athéisme, du matérialisme, qui fait de l'homme un animal évolué, mais rien de plus. Et alors, pour amener à Canossa ce féodalisme de la matière, il faut le combattre avec les mêmes armes, sur le terrain même qu'il renie.

Les communistes confirment eux-mêmes ouvertement que la prédication des vérités éternelles est le marteau qui brise leur matérialisme.

L'Immaculée est notre étoile.

Il y a cent ans, fut déclenchée la grande bataille contre le ciel, par l'orgueil de la pensée privée de la lumière divine, par le matérialisme proclamé bien haut qui réduit l'homme tout entier à une pure matière et soumet toutes les activités humaines dans le secteur économique aux lois nébuleuses de l'évolutionnisme, lequel se fait négateur de tout le patrimoine spirituel et surnaturel de la vie humaine.

Au cours de ces cent dernières années, où l'on vit se développer ces théories néfastes, ce fut une succession continuelle de souffrances, de maux, de guerres, héritage inévitable d'une ruine universelle que l'homme prépare de ses propres mains. Sur la pente raide, le monde a continué sa folle descente et on en est arrivé à nier la valeur de la pensée elle-même, à détruire et à fouler aux pieds la confiance en ce pouvoir humain qui, au début, avait été salué avec tant de morgue comme le salut du monde, et à faire de la jouissance, du plaisir, proclamé l'unique fin de la vie, le lit fangeux de toutes les tristesses, de tous les désespoirs.

Sera-ce la victoire du mal ? Non, car l'Etoile est apparue déjà dans le ciel. Il y a précisément cent ans, la Sainte Eglise de Dieu a défini : Marie est l'Immaculée.

Et l'Immaculée, « terrible comme une armée rangée en bataille », a bouleversé tous les plans de l'enfer. Lourdes et Fatima en sont les témoignages. Aujourd'hui, il y a quelque chose qui va mourir et quelque chose qui va naître. L'Etoile s'est levée.

C'est le siècle de Marie, c'est l'ère de Marie, c'est l'année de Marie. Regardons du côté de l'Etoile, invoquons Marie. C'est le moment où le plan d'amour de la Providence va se réaliser, c'est l'heure la plus missionnaire de l'histoire, préparée depuis cent ans par l'Immaculée. Aujourd'hui donc, ce ne sont plus les valeurs négatives qu'il faut dominer pour la conversion du monde païen, lequel est en conséquence plus prêt qu'auparavant à recevoir le message divin du Christ. Ainsi, par suite de la disparition des distances, due aux progrès de la technique, les missionnaires n'attendent plus qu'un signal pour apporter le Christ à ces immenses populations.

Aujourd'hui, l'Afrique connaît une intense floraison de vie chrétienne. Aujourd'hui, toutes les Eglises nationales hérétiques et schismatiques ont capitulé devant la persécution communiste et, partant, ont perdu toute valeur. Aujourd'hui est restée seulement l'Eglise catholique, l'Eglise de Rome, l'unique ennemie des ennemis de

(1) Cf. *D. C.*, n° 1170 (4. 4. 1954), col. 389.

Dieu. Aujourd'hui, une formidable phalange d'âmes militant dans tous les secteurs de l'apostolat, prient, combattent et souffrent pour le triomphe du Christ dans le monde.

Or, tout ce monde nouveau, qui va naître, a été préparé, il y a précisément cent ans, lorsque s'est levée à l'horizon de l'histoire l'Etoile divine : Marie.

Le premier et le dernier livre de la Sainte Ecriture, la Genèse et l'Apocalypse, se rencontrent dans la même vision de la Femme qui écrase la tête du serpent infernal, et de la Femme revêtue de soleil, qui conduit l'Église au triomphe final.

A Fatima, la Madone a demandé de ne plus offenser par le péché Notre-Seigneur, objet de tant d'offenses, de réciter le saint rosaire, de se consacrer au Cœur immaculé de Marie, de consacrer la Russie au Cœur immaculé lui-même et de faire la communion réparatrice le premier samedi de chaque mois : « Si l'on fait ce que je dis, beaucoup d'âmes seront sauvées et on aura la paix. » « Si l'on fait ce que je demande, la Russie se convertira et l'on aura la paix. » Nous adressons le présent appel, qui est l'appel de la Madone, spécialement à la jeunesse et à tous ceux qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse elle-même. Ecoutons la Madone et travaillons de toutes nos forces pour sauver la jeunesse d'Italie de l'athéisme communiste qui, avec une telle impétuosité de fanatisme diabolique, a pris maintenant son élan pour l'emprisonner.

Rappelons que « l'Immaculée est toujours le *signum magnum* », le grand signe de la victoire pour les âmes et pour l'Eglise.

Marie ouvre et ferme l'histoire de l'Eglise et du monde. Elle est Notre-Dame de la Victoire.

Je vous bénis.

† BENJAMIN SOCCHE,
évêque de Reggio-Emilia.

Les « Foulards Rouges » ou « Jeunes Pionniers » de Chine

L'article que le Bulletin de la Société des Missions-Etrangères de Paris (*décembre* 1954, *p.* 1099-1104) *donnait sous ce titre, avec la signature de Léon Trivière, nous documente sur la propagande antireligieuse du parti auprès des jeunes dans les pays nouvellement conquis au communisme* (1).

I. — Origines et développement.

Les communistes chinois s'efforcent de donner une longue et glorieuse tradition à leur organisation de l'enfance et de l'adolescence. Dans une déclaration (28 mai 1953), Mlle Chen Lien, présidente du mouvement, affirme que « les organisations d'enfants chinois progressistes remonteraient à 1925, à la première guerre de la révolution chinoise ». Le *Manuel du Peuple* (1952) précise même qu'à ce moment-là existait le « Groupement des enfants de travailleurs ». Il ajoute qu'en 1931, lors de la révolution agraire, naquirent les « Troupes de jeunes avant-gardes et Groupes d'enfants », et qu'à partir de 1937, au cours du conflit sino-japonais, apparurent les « Troupes de jeunes avant-gardes antijaponaises et Groupes d'enfants antijaponais ». Précieux auxiliaires du parti et de l'armée communiste, ces enfants et adolescents furent le plus souvent utilisés, sous le couvert de leur jeune âge, comme agents de renseignements, espions, dénonciateurs, agents de liaison.

Toutefois, ces différentes associations semblent n'avoir eu qu'un caractère sporadique et des objectifs limités. Elles étaient plus spécialement adaptées au temps de guerre et ne visaient aucunement l'embrigadement massif de l'enfance et de l'adolescence chinoises... Aussi, avec l'arrivée des communistes au pouvoir, devaient-elles nécessairement subir de profondes modifications.

Dès janvier 1949, le Comité central du parti confia au Groupement de la Jeunesse (communiste) le soin de diriger, d'encadrer et d'organiser les enfants et adolescents de Chine, et le 13 octobre de la même année fut officiellement fondée cette organisation de masse qui s'appelle les « Troupes d'enfants et d'adolescents de Chine ». Succédané communiste, mais non l'équivalent du mouvement Boy-Scout et Girl-Guild, cette organisation, rattachée à la fois au département de l'Education et au Groupement de la Jeunesse, a été établie sur une large échelle. Une ordonnance du ministre de l'Education, adressée à tous les chefs du Groupement de la Jeunesse, stipulait que toutes sortes d'avantages et de facilités seraient accordés aux éducateurs qui accepteraient de consacrer une partie de leur temps à la création et au développement des « Troupes d'enfants et d'adolescents » dans leurs écoles. Le ministre était évidemment tout disposé à faire les sacrifices requis pour assurer la plus large diffusion à ce mouvement de jeunesse.

L'organisation des « Troupes d'enfants et d'adolescents » a changé son nom en celui de « Troupes de jeunes avant-gardes de Chine », en juin 1953, à l'occasion du IIe Congrès national de la Jeunesse. En fait, on les appelle le plus souvent les « Jeunes Pionniers » ou les « Foulards rouges ».

La progression de ce mouvement de jeunes fut extrêmement rapide au cours de ces quatre dernières années. Alors qu'en 1949 on comptait environ 400 000 membres, on note en :

1951.........	3 000 000	de membres
1952.........	5 100 000	—
1953.........	7 000 000	—
1954.........	8 000 000	—

(1) Nous nous excusons de ne pas reproduire les caractères chinois dont la traduction se trouve au cours de cet article.

II. — Nouveaux statuts du Mouvement.

Les nouveaux statuts des « Foulards rouges » datent du 1er juin 1954. En voici la traduction intégrale :

Les nouveaux statuts des Jeunes Pionniers ou Foulards rouges.

1. Ce que sont les Jeunes Pionniers.

a) Les Jeunes Pionniers de Chine constituent une organisation autonome des garçons et des fillettes de Chine. Ils sont sous le contrôle de la Ligue néo-démocratique de la Jeunesse de Chine, qui fut fondée par le parti communiste chinois et en reçut autorité.

b) Le but des Jeunes Pionniers est d'unir et d'éduquer les garçons et fillettes du pays pour les rendre sains, actifs, braves et honnêtes, leur faire aimer le peuple et le travail, leur apprendre le patriotisme, à protéger les biens de l'Etat et à porter un intérêt actif aux questions scientifiques.

c) Les Jeunes Pionniers organisent toutes sortes d'activités intéressantes et significatives pour éduquer les jeunes garçons et fillettes : des réunions d'équipes, des promenades organisées, des tournées, la fabrication de maquettes, des collections diverses, des jeux et des exercices de culture physique, des activités culturelles telles que chœurs, danses, récitals, peinture et dessin, et une participation aux activités sociales convenables.

2. Comment devenir Jeune Pionnier.

a) Tout garçon ou fille âgé de 9 à 15 ans, qui désire de sa propre initiative s'affilier aux Jeunes Pionniers et est prêt à obéir à leurs règlements, peut présenter sa candidature au Comité de la compagnie. Sur l'approbation de ce Comité, il devient membre de l'organisation ; lors de la cérémonie d'immatriculation, il prête serment et reçoit le foulard rouge et l'uniforme qu'il met sur lui.

b) Tout membre a le droit de voter et d'être élu. Il peut, de plus, présenter des suggestions et des demandes relativement au travail et aux activités des Pionniers.

c) Les Jeunes Pionniers demandent à tous leurs membres de bien étudier, de suivre un entraînement physique, d'obéir aux règlements, de montrer un esprit de coopération et d'amitié, d'aimer le travail, de participer avec énergie aux activités de groupes et de s'efforcer d'accomplir de leur mieux les tâches qui leur sont confiées.

3. Organisation des Jeunes Pionniers.

a) L'unité est l'école ou l'établissement d'enseignement. Les diverses unités sont classées en bataillons, compagnies et escouades.

Une compagnie comprend de deux à cinq escouades ; elle est dirigée par un chef de compagnie et un Comité de compagnie de deux à quatre membres, tous élus par les membres de la compagnie.

Un bataillon comprend deux compagnies ou davantage ; il est dirigé par un Comité comprenant le chef de bataillon et de quatre à douze membres élus par tous les membres du bataillon.

b) Les élections ont lieu tous les six mois ou tous les ans.

c) Les bataillons de Jeunes Pionniers sont sous le contrôle des autorités du Comité de travail de la Ligue néo-démocratique de la Jeunesse du « chü » ou de l'échelon supérieur.

d) La Ligue de la Jeunesse invite ceux de ses membres qualifiés à devenir conseillers des Jeunes Pionniers. Les conseillers doivent aider dans leur travail les Comités de bataillons et de compagnies, et les chefs d'escouades, et les aider à organiser les diverses activités particulières aux Jeunes Pionniers.

4. Récompenses et punitions.

a) Les membres et les unités de Jeunes Pionniers seront acclamés ou félicités pour leur esprit créatif, une excellente exécution de leurs tâches, des efforts intenses ou un esprit courageux dans les difficultés de l'étude et autres, ainsi que pour des succès dans les activités non particulières aux Jeunes Pionniers.

b) Si un membre commet une erreur, l'escouade doit patiemment l'aider à la reconnaître et à la corriger. Si malgré cette aide le membre coupable ne veut pas se corriger, l'unité de l'échelon supérieur lui donne un avertissement ou une punition, celle-ci pouvant être levée si l'avertissement suffit. Si l'erreur est grave, le membre peut être suspendu de son appartenance à l'organisation. La suspension est la sanction maximum, qui n'est décidée qu'à l'unanimité d'une session plénière du bataillon et après approbation du Comité de travail du « chü » de la Ligue de la Jeunesse. Si le membre comprend alors son erreur et se corrige, il peut être réintégré dans les rangs des Jeunes Pionniers.

5. Les emblèmes des Jeunes Pionniers.

a) Les unités de Jeunes Pionniers ont des drapeaux. La couleur rouge symbolise la victoire de la Révolution, le contrôle exercé par le parti communiste. Tous les membres respectent le drapeau des Jeunes Pionniers. La torche symbolise la lumière.

b) Le foulard rouge des membres représente une partie du drapeau rouge. Les membres doivent tous aimer et respecter le foulard rouge, et le porter dans la dignité et l'honneur.

6. Le salut des Jeunes Pionniers.

Le salut consiste à lever la main droite au-dessus de la tête, les cinq doigts joints. Cet acte symbolise la suprématie de l'intérêt général sur tout le reste. Dans ses activités de la journée, le membre des Jeunes Pionniers doit vivre dans l'esprit du salut.

7. Le mot d'ordre.

Le mot d'ordre est : « Etre prêts à lutter pour la réalisation des tâches colossales du communisme et de la mère patrie. »

Le mot de passe est : « Toujours prêts. »

III.— Encadrement. Éducation.

Comme on le voit par les statuts du mouvement et comme on le sait par les faits, l'éducation systématique de ces jeunes de 9 à 15 ans est confiée à la Ligue néo-démocratique de la Jeunesse de Chine, c'est-à-dire aux Jeunesses communistes, organisation principale et capitale de la jeunesse, qui assure à la fois les fonctions de « réserve du parti » et « d'auxiliaire du parti », avec 9 millions de jeunes de 15 à 25 ans (à la date du 24 juin 1953).

Pour parfaire l'encadrement et l'éducation des « Foulards rouges », le Comité central des Jeunesses communistes a commencé en août 1951 l'entraînement et la formation de cadres spéciaux chargés de les diriger. En juillet 1953,

on estimait à 16 000 le nombre des « conseillers » spécialement entraînés de 1951 à 1953 pour guider les enfants et adolescents de Chine. En mai 1954, ce chiffre est monté à 200 000 « conseillers ».

L'éducation des « Foulards rouges » est encore facilitée par de nombreux livres et journaux. L'organe du mouvement, *Les Jeunes Pionniers chinois*, a augmenté son tirage de 600 000 exemplaires en sept mois : 1 100 000 exemplaires en novembre 1953, 1 700 000 en mai 1954.

Les Jeunesses communistes ont mission de donner aux Foulards rouges une formation et une éducation essentiellement *matérialistes* et *antireligieuses*. — *Matérialiste :* « La Jeunesse néo-démocratique (= communiste) doit donner à tous les jeunes une éducation basée sur les principes du marxisme-léninisme et les théories de Mao Tsé Toung, et doit leur enseigner à défendre et *à justifier le matérialisme...* » (Cf. *Programme de l'activité des Jeunesses communistes*, troisième partie, §1, avril 1949.) — *Antireligieuse :* l'étoile à cinq branches symbolisant « la Jeunesse néo-démocratique (= communiste) doit développer chez tous les garçons et les filles la connaissance de toutes sortes de sciences naturelles, leur expliquer en même temps *la nocivité de la religion* et de la superstition, et se servir de tous les moyens et procédés pour dévoiler *la fausseté et le poison de la religion* et de la superstition »... (Cf. *Programme de l'activité des Jeunesses communistes*, troisième partie, § 4, avril 1949.)

On comprend dès lors pourquoi l'Eglise catholique refuse les sacrements aux adolescents qui adhèrent à cette organisation des Foulards rouges, ainsi qu'aux parents qui ne s'opposent pas de toute leur autorité à l'entrée de leurs enfants dans ce mouvement de jeunesse.

Cette organisation a l'apparence du mouvement Boy-Scout et Girl-Guild, mais il a une réalité qui ne diffère pas essentiellement des mouvements de jeunesse de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste.

Tout est mis en œuvre pour séduire les jeunes, les attirer, les distraire, les amuser, mais toute cette séduction est savamment utilisée pour la perversion de l'esprit et le viol de la pensée, car il s'agit en définitive non pas de former des « hommes », mais bel et bien de fabriquer en série les robots du régime, des troupeaux de militants fanatisés, utiles et dévoués au régime, à la société marxiste, où l'individu disparaît au profit de l'homme-masse, de l'homme-collectif, où la personne s'efface devant le groupe, où la liberté de chacun cède à la pression sociale, où tout jugement personnel est remplacé par « une apparence de pensée collective fournie tout emballée, au prix de gros, avec le moyen de s'en servir » (Robert Herly), où toute réflexion personnelle est remplacée par la propagande... Avec le communisme apparaît un humanisme nouveau, un humanisme collectif, « un nouveau moyen âge », disait Berdiaev. Mais comme le constatait Malraux : « le communisme monopolise la notion d'un humanisme nouveau au profit d'un autre totalitarisme ».

Cela nous rappelle les paroles amères d'un des personnages de Victor Serge dans *L'affaire Toulaev :* « Ils (les chefs communistes) vivent du mensonge le plus vaste et le plus révoltant que l'histoire connaisse... *Ils prennent les hommes* (disons ici : les jeunes) *par leur foi, et c'est pour la dérober, cette foi, s'en faire un instrument de puissance.* »

LÉON TRIVIÈRE.

30 septembre 1954.

— *Pourquoi la souffrance humaine*, par l'abbé G. REMY. — Une brochure de 32 pages, 40 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. Paris, 1668.

Pour les chrétiens que ce problème heurte et trouble, l'auteur de cette brochure apporte une réponse pertinente, et il montre quelle doit être l'attitude du chrétien devant ce problème si angoissant.

— *Jésus de Nazareth*, par M.-P. SÈVE. — Album relié de 224 pages, uniquement en images, couverture cartonnée en couleurs. Prix : 500 francs. Bonne Presse.

Après le succès remporté par *la Vie de Jésus*, lorsqu'elle parut dans *Bayard*, le R. P. SÈVE, directeur de cet hebdomadaire, a fait éditer ce récit parfaitement adapté à la mentalité des garçons d'aujourd'hui et très apprécié des éducateurs.

— *Versailles et ses prestiges*, par PHILIPPE LANNION. — Un vol. de 96 pages, nombreuses photos en offset. Prix : 300 francs. Le Centurion, Paris.

Avec une érudition très sûre, l'auteur nous conte Versailles et les étapes de la construction du château de Henri IV à Louis XIV, et nous mène, en guide parfait, à travers ses splendeurs. Il nous retrace, d'une plume alerte, les grandes heures de Versailles ainsi que les sombres jours de la Révolution et de l'abandon. L'originalité de cet ouvrage consiste dans une exploration très judicieuse de la vieille ville et de ses environs : Marly-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye, Rueil - Malmaison, Saint - Cyr, Port - Royal et la vallée de Chevreuse. De nombreuses photos, des cartes et des renseignements pratiques complètent ce livre indispensable à ceux qui souhaitent parfaitement connaître l'une des gloires de la France.

— *L'Immaculée Conception*. Compte rendu *in extenso* des travaux du VIIe Congrès marial national, Lyon, 1954. — Vol. 14 × 21 cm., 448 pages avec illustrations. Prix : 950 francs. Secrétariat du Congrès, 5, rue Mulet, Lyon, Ier.

L'Année mariale 1954 a été l'occasion d'études poussées sur la théologie mariale, et particulièrement sur le dogme de l'Immaculée Conception, et on doit savoir gré au secrétariat du Congrès marial, qui s'est tenu à Lyon du 29 juin au 4 juillet 1954, d'avoir fait publier les actes de ce Congrès. On y trouve les documents officiels de S. S. Pie XII et de S. Em. le cardinal Gerlier, les discours et allocutions prononcés par les divers évêques présents, les rapports doctrinaux faits par dix des maîtres les plus éminents de la mariologie, les conférences spécialisées qui montrent comment le dogme de l'Immaculée Conception peut être une lumière et une force dans la vie de tout chrétien, ainsi que la remarquable conférence donnée par Joseph Folliet sous le titre : « Lyon à Marie ».

— *Homélies sur les Epîtres des dimanches*, par Dom PIUS PARSCH, traduit par l'abbé GRANDCLAUDON. — 12 × 18 cm., 324 pages. Prix : 660 francs. Editions Salvator, Mulhouse, Porte du Miroir (Haut-Rhin).

Le présent volume démontrera qu'il est possible de tirer des Epîtres une homélie intéressante et adaptée aux conditions présentes. Ces homélies sur les Epîtres ont toutes été prêchées par Dom Pius Parsch dans l'église de Sainte-Gertrude de Klosterneuburg. Conçues dans l'esprit du renouveau liturgique et en fonction de la participation active à la messe, elles fourniront aux prédicateurs ample matière sur des sujets, pour la plupart, rarement exposés aux auditeurs et permettront un renouveau d'intérêt pour le prêtre et ses paroissiens.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

AVRIL 1955

LUNDI 11. — A L'ÉTRANGER. — Le R. P. Michel Browne, maître du Sacré-Palais, est élu Maître général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, par le Chapitre de l'Ordre, dont les 109 membres se trouvent réunis à *Rome*. Le T. R. P. Browne est Irlandais. Né dans le comté de Tiperrary, en 1887, il prononça ses vœux en 1904 et fut ordonné prêtre en 1910. Il enseigna la théologie d'abord en Irlande, puis, à partir de 1919, à l'Université du Collège Angélique, à Rome, dont il fut successivement le prieur, puis le recteur, de 1932 à 1941. Il devint ensuite régent des études théologiques à l'Université de Fribourg. En 1951, le 13 janvier, S. S. Pie XII le choisit pour succéder au P. Cordovani, décédé, dans la charge de maître du Sacré-Palais. De par sa fonction de maître du Sacré-Palais, qui revient traditionnellement à un Dominicain, il fait partie de la famille pontificale et de la chapelle papale, et habite au Vatican. En 1952, il fut nommé théologien de la Secrétairerie d'Etat ; il est également membre de la Commission biblique. Le T. R. P. Michel Browne est le 81e successeur de saint Dominique et le premier Irlandais élevé à cette charge. Sur 80 Maîtres généraux, 38 ont été Italiens, 17 Français (le dernier fut Mgr Gillet), 14 Espagnols, 7 Allemands, un Ukrainien, un Autrichien, un Mexicain et un Hollandais. Et c'est la cinquième fois qu'un maître du Sacré-Palais est élu Maître général.

MARDI 12. — Au château de La Bréviaire, près de Compiègne, ouverture des Journées d'études universitaires européennes, organisées par l'Union européenne des fédéralistes. 65 professeurs de différentes nationalités y examinent les aspects de l'activité fédéraliste européenne.

— Succédant au P. Riquet, Mgr Blanchet, recteur de l'Institut catholique de Paris, prêchera le Carême de 1956 à Notre-Dame de Paris. Né au Havre, le 21 septembre 1886, ordonné prêtre en 1911, évêque de Saint-Dié le 6 octobre 1940, Mgr Blanchet a été nommé évêque titulaire de Lero et recteur de l'Institut catholique de Paris, le 10 octobre 1946.

— Mort, à Paris, du peintre Quizet, ami de Maurice Utrillo, qui, dans ses tableaux, sut traduire des impressions très émouvantes par leur simplicité.

A L'ÉTRANGER. — Arrivée à *Rome* du cardinal Feltin, archevêque de Paris.

— Aux Etats-Unis, le Dr Jonas Salk annonce qu'il est l'inventeur d'un vaccin contre la poliomyélite, en proclamant les résultats de la vaccination expérimentale faite dans son pays en 1954. Sur près de 2 millions d'enfants, l'efficacité de ce vaccin a été démontrée dans 90 pour 100 des cas.

MERCREDI 13. — Ouverture, à Paris, Maison de la Chimie, jusqu'au 15 avril, du premier Congrès national de l'enseignement religieux, dont les délégués se sont préalablement réunis la veille, à Notre-Dame. 14 nations s'y trouvent représentées. 2 500 congressistes y prennent part.

— A Paris, assemblée générale du mouvement mondial des Petits Chanteurs à la Croix de Bois.

JEUDI 14. — Ouverture à Nice, jusqu'au 17 avril, du XLIVe Congrès de l'Union nationale des étudiants de France, auquel prennent part plusieurs délégations étrangères. La question de la réforme de l'enseignement y est abordée.

— A Paris, première assemblée générale de la Fédération internationale des élèves ingénieurs.

— Dans l'Aurès, des rebelles attaquent un convoi militaire, capturent 8 tirailleurs et incendient 3 camions de blé.

A L'ÉTRANGER. — A la suite d'entretiens austro-russes à *Moscou*, un communiqué est publié annonçant que la Russie accepte de signer le traité d'Etat autrichien déjà approuvé par les Occidentaux. Elle participerait à une Conférence à quatre destinée à régler les derniers détails de la signature et consentirait à desserrer son étreinte économique sur l'Autriche.

VENDREDI 15. — Ouverture, à Poitiers, jusqu'au 17 avril, du Congrès national de l'enseignement libre où sera souligné le rôle capital de l'école chrétienne.

— A Versailles, jusqu'au 17 avril, Congrès de musique sacrée, réunissant 150 directeurs de chorales ou organistes, la plupart engagés dans l'enseignement ou dans le ministère pastoral, autour d'une pléiade de maîtres de chapelle de nos grandes cathédrales.

— Au Grand-Palais de Paris, ouverture du LXVIe Salon des indépendants.

SAMEDI 16. — Annonce de la mort, au château de Calvimont, Cérons (Gironde), de M. Henri-Roger Expert, membre de l'Institut, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux, professeur chef d'atelier à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, dont les funérailles ont été célébrées à Arcachon, le 15 avril. Il était né dans cette ville le 18 avril 1882. Elève de Redon, il fut grand prix de Rome d'architecture. Il appartenait à l'Académie des beaux-arts, où il avait succédé à Auguste Perret, depuis décembre 1954. On lui doit notamment la Faculté des sciences de Bordeaux et l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, de Metz.

A L'ÉTRANGER. — A *Rome*, le cardinal Feltin est reçu en audience par le Saint-Père. Au cours de cette audience ont été notamment évoquées les expériences d'apostolat dans le monde ouvrier qui se poursuivent à Paris.

DIMANCHE 17. — Premier tour des élections cantonales pour pourvoir aux sièges de 1 505 conseillers généraux dont le mandat est arrivé à expiration, dans la métropole, à l'exception de la Seine. Ces élections intéressent dix millions d'électeurs et d'électrices. 40,5 pour 100 s'abstiennent. 922 élus.

— A l'issue du scrutin de ballottage pour l'élection législative partielle des Basses-Pyrénées, M. Jean Errecard (M. R. P.) est élu député par 58 936 voix contre 48 880 à M. Tixier-Vignancour, son concurrent le plus favorisé.

— Attaque, dans l'Aurès, d'un convoi de tirailleurs algériens. Un commandant tué, huit blessés, dont trois grièvement : l'aumônier de l'unité et deux tirailleurs. L'aumônier, le P. Jacques, âgé de 32 ans, originaire du diocèse de Quimper, affecté à la division de Batna, succombe à ses blessures à l'hôpital de cette ville.

— Annonce de l'ouverture d'une information contre X..., pour diffamation, en marge de « l'affaire des fuites ». Elle vise M. Claude Bourdet, auteur d'un article publié dans l'hebdomadaire *France-Observateur* (n° du 3 mars 1955), dont il assume la direction.

A L'ÉTRANGER. — Ouverture de la Conférence de *Bandoeng* (Indonésie), à laquelle participent les délégués de 29 pays d'Afrique et d'Asie et qui prendra fin le 24 avril.

— A Saint-Pierre de *Rome*, cérémonie de la béatification de quatre missionnaires français, les PP. Mangin, Denne, Isoré et Andlauer et de 52 chrétiens chinois, martyrisés en 1900. M. P.-H. Teitgen, ministre de la France d'outre-mer, est présent.

— Ouverture, à *Rome*, jusqu'au 23 avril, du VIII° Congrès international de l'histoire des religions. Ouvert à des personnalités scientifiques, appartenant à toutes les confessions religieuses, il compte les délégués de 76 Universités et Instituts scientifiques appartenant à 23 nations.

LUNDI 18. — Ouverture, jusqu'au 20 avril, au Grand Séminaire d'Arras, de la Session annuelle de pastorale biblique. Elle est consacrée aux prophètes et aux utilisations de la Sainte Ecriture dans la pastorale.

— Les grands prix de littérature policière ont été attribués, pour les romans français, à M. Moris, pseudonyme de G.-M. Dumoulin, auteur de *Assassin, mon frère*, et, pour les romans étrangers, à M. Michaël Gilbert pour *Un mort dans le tunnel*.

— Le prince de Broglie et le professeur Julia sont choisis par S. S. Pie XII pour siéger à l'Académie pontificale des sciences. Douze autres personnalités ont été nommées en même temps.

Né à Dieppe, le 15 août 1892, *Louis de Broglie*, issu d'une famille princière, originaire du Piémont, fait ses études secondaires au lycée Janson-de-Sailly. Il est tout d'abord attiré vers les lettres et passe sa licence d'histoire. Mais le goût des sciences l'emporte en lui. Il abandonne l'histoire pour suivre les cours de la Faculté des sciences de Paris et obtient sa licence ès sciences en 1913. Mobilisé, en 1914, au service de la radiotélégraphie militaire, il y restera attaché pendant toute la guerre. Démobilisé, il se remet à l'étude de la physique, tout d'abord dans le laboratoire de son frère aîné, le duc Maurice de Broglie. Il se spécialise dans la physique théorique. En 1924, paraît sa thèse *Recherches sur la théorie des quanta* qui renferme l'essentiel de ses idées et où il essaye de combler le fossé entre les théories corpusculaires et ondulatoires des phénomènes optiques. Les résultats exposés dans ce travail ont servi de base au développement de la théorie générale connue aujourd'hui sous le nom de « mécanique ondulatoire », théorie qui a complètement transformé notre connaissance des phénomènes physiques atomiques. Depuis 1951, le prince de Broglie a repris, avec de jeunes collaborateurs, une étude, commencée en 1927, intitulée *Théorie de la double solution*, destinée à donner de la mécanique ondulatoire une interprétation causale dans le cadre classique de l'espace et du temps. Prix Nobel de physique, en 1929, Louis de Broglie reçoit la même année la médaille Henri-Poincaré, attribuée pour la première fois par l'Académie des sciences. Il est élu membre de cette Académie, en 1933. Il y assure, depuis 1942, les fonctions de secrétaire perpétuel. Il est également membre de nombreuses Académies étrangères. Titulaire d'une chaire de physique à l'Institut Henri-Poincaré et professeur à la Faculté des sciences de Paris, ce grand savant est aussi conseiller au haut-commissariat à l'énergie atomique. Membre de l'Académie française depuis 1944, il est de plus commandeur de la Légion d'honneur.

Né en 1893, à Sidi-Bel-Abbès, *Gaston Julia* fut tout d'abord, dans cette ville, un élève des Frères des écoles chrétiennes. Il garde de la fréquentation de cette école un souvenir ému du directeur d'alors, Fr. Attale. C'est le Très Cher Frère qui l'oriente vers le lycée d'Oran. Il obtient plus tard une bourse pour le lycée Janson-de-Sailly et c'est son premier contact avec la métropole. Toujours premier en tout, Gaston Julia entre bientôt à l'Ecole normale supérieure et, en 1914, il est agrégé de mathématiques. Mobilisé comme lieutenant, il est cruellement blessé à la face, dès 1915. Après de longs mois d'hôpital, il reprend ses travaux scientifiques. Chargé de conférences à l'Ecole normale et en Sorbonne, dès 1919, il devient successivement professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Paris, puis à l'Ecole polytechnique. Théorie des nombres, études des fonctions de variations complexes, domaine d'existence des fonctions quasi-analytiques, itération des fractions rationnelles, points singuliers de surface, tels sont quelques-uns des titres de la notice officielle des travaux de ce grand mathématicien. Membre de l'Institut et ancien président de l'Académie des sciences, Gaston Julia est grand-officier de la Légion d'honneur, à titre militaire, et décoré de la croix de guerre 1914-1918.

A L'ÉTRANGER. — Pour « déviationnisme de droite », le premier ministre de *Hongrie*, Imre Nagy est destitué et exclu du parti communiste. Le général Farkas est relevé de ses fonctions au sein du Politburo. M. Heguedus est élu président du Conseil.

— Le professeur Albert Einstein meurt à 1 h. 15 du matin (7 h. 15 à Paris) d'une rupture d'anévrisme, à l'hôpital de *Princeton*, dans le New-Jersey, où il avait été admis le 15 avril pour une inflammation de la vésicule biliaire. Il avait 76 ans.

Albert Einstein fut l'initiateur de la fameuse « théorie de la relativité », qui bouleversait les données traditionnelles concernant l'univers, en y introduisant la notion de « quatrième dimension » (qui est le temps). Il naquit à Ulm (Wurtemberg), le 14 mars 1879. Ses parents étaient Juifs. Le jeune Albert ne se mit à parler que très tard, ce qui le fit considérer comme un arriéré. Et, à l'école primaire, il ne se fit remarquer par aucun don exceptionnel. Il étudia à l'Ecole polytechnique de Zurich et, en 1901, abandonna la nationalité allemande pour devenir citoyen suisse. C'est en 1905 qu'Einstein publia une première étude *De l'électrodynamique sur les corps en mouvement*, amorce de l'exposé de sa théorie de la relativité. De cette époque date aussi l'élaboration de la célèbre formule : E = mv 2, qui exprime les rapports entre l'énergie, la masse et la vitesse de la lumière. Dès ce moment, le savant avait découvert les possibilités extraordinairement puissantes de la libération de l'énergie par la désintégration de l'atome. Après la première guerre mondiale, Einstein publia ses deux ouvrages capitaux : *La signification de la relativité* et *Eclaircissements sur la relativité*, qui renferment l'essentiel de la théorie à laquelle il a attaché son nom. Pour comprendre son œuvre, il faut des connaissances très profondes en mathématiques, en physique et en astronomie, connaissances partagées par une élite extrêmement réduite de savants. En 1921, il recevait le prix Nobel de physique. L'avènement de Hitler contraignit Einstein, qui résidait à Berlin depuis 1914, à l'exil. Il se réfugia d'abord en France, puis en Belgique et en Angleterre. Finalement, il accepta d'entrer à l' « Institut pour le progrès des sciences », à Princeton (U. S. A.), où il vient de mourir. En 1940, il devint citoyen américain.

L' « ère atomique » a placé Einstein au tout premier rang des savants du monde entier. Dès la fin de 1939, il adressait au président Roosevelt une lettre où il développait les possibilités désormais ouvertes à l'industrie par la découverte de l'énergie atomique. Mais, en 1946, il devait dénoncer les dangers courus par l'humanité du fait de l'utilisation des armes atomiques et souhaiter que le secret de la « bombe » fût confié à un « gouvernement du monde ». Einstein était incroyant et ses idées philosophiques — car les implications philosophiques de ses découvertes scientifiques sont considérables — se rapprochaient plutôt du panthéisme de Spinoza. Mais ses idées humanitaires l'honoraient grandement, et jamais il n'a cessé de défendre la dignité et la liberté de l'homme contre toutes les entreprises dictatoriales, de quelque origine qu'elles soient.

MARDI 19. — Clôture, à Lyon, du XXX° Congrès national de la Fédération du christianisme social, ouvert le 15 avril.

— L'abbé Pierre, répondant à l'invitation d'un Comité présidé par Jacques Maritain, s'embarque au Havre à destination des Etats-Unis pour un séjour de deux semaines.

A L'ÉTRANGER. — 85 pour 100 des fonctionnaires de *Tunis* font une grève de vingt-quatre heures pour demander un lien statutaire entre la fonction publique française et la fonction publique tunisienne.

— A *Amman*, le roi Hussein de Jordanie, quarante et unième descendant du Prophète, épouse la princesse Dina Abdulhamid.

— Dans une note remise aux ambassadeurs des Trois Occidentaux, à *Moscou*, convoqués au Kremlin par M. Molotov, l'U. R. S. S. propose la réunion à Vienne « dans un proche avenir » des ministres des Affaires étrangères des « Quatre Grands » et du représentant de l'Autriche en vue de la signature du traité d'Etat autrichien.

— Le Parlement du *Danemark* ratifie les accords de Paris par 145 voix contre 24.

MERCREDI 20. — A L'ÉTRANGER. — A *Londres*, après une grève des ouvriers d'imprimerie, motivée par des questions de salaire et qui dura vingt-six jours, les journaux reparaissent.

JEUDI 21. — Retour de Rome, le cardinal Feltin rentre à Paris.

— Ouverture d'une nouvelle information visant l'hebdomadaire *France-Observateur*, sur plainte pour diffamation du ministre de l'Intérieur. En vertu d'une décision de la Chambre des mises en accusation, un rédacteur de cette feuille, M. Roger Stéphane, arrêté récemment, est libéré.

VENDREDI 22. — Arrivée à Paris, où ils séjourneront jusqu'au 24 avril, du roi Frédéric de Danemark et de la reine Ingrid, venus pour inaugurer, le 23 avril, la Maison du Danemark aux Champs-Elysées.

— Après sept mois de négociations difficiles et une dernière semaine de discussions âpres, un protocole d'accord franco-tunisien est signé dans la nuit du 21 au 22 avril. Ce résultat est obtenu après un entretien tête à tête de MM. Edgar Faure et Bourguiba.

— Ouverture, à Paris, jusqu'au 24 avril, du Congrès annuel des ingénieurs et cadres C. F. T. C.

A L'ÉTRANGER. — Le colonel Adnan Malki, chef d'état-major adjoint des forces armées de *Syrie*, est assassiné par un sergent de la police militaire.

SAMEDI 23. — A Paris, ouverture, à l'hôpital des Enfants-Malades, du Congrès de la phtisiologie infantile.

A L'ÉTRANGER. — A *Bandoeng*, publication d'un communiqué par lequel M. Chou En Lai annonce que la *Chine* est prête à négocier avec les Etats-Unis sur Formose.

— On signale de *Rome* que le fascicule des *Acta Apostolicae Sedis* (n°s 4 et 5) publie un décret de la Congrégation des Rites, qui fixe au 3 septembre la fête de saint Pie X.

DIMANCHE 24. — Second tour des élections cantonales pour 574 sièges. La statistique officielle donne les résultats suivants pour les deux tours de scrutin : Communistes, 43 (gains 6) ; S. F. I. O., 279 (gains 10) ; Div. gauche, 86 (gains 19) ; R. G. R., 393 (gains 11) ; M. R. P., 106 (gains 13) ; Ind. et modérés, 519 (gains 22) ; Rép. soc., 72 (pertes 79).

— Ouverture de la Semaine de l'enfance. Thème : L'allaitement maternel et l'enfant.

— L'hebdomadaire *Cœurs Vaillants*, à l'occasion de son 25° anniversaire, décerne des prix de littérature enfantine. Le premier (100 000 francs) va à M. Laurent Girardet pour *La cargaison du Léviathan*. Mmes Denyse Renaud pour *Le fleuve aux eaux blanches*, et Yvette Frère pour *Trois billes dans le soleil* reçoivent respectivement : la première, le deuxième prix (80 000 francs) ; la seconde, une mention honorable.

A L'ÉTRANGER. — A *Weimar*, réunion du synode de l'Eglise évangélique luthérienne allemande, jusqu'au 27 avril.

— A *Rome*, le bailli profès Castello di Carcaci est élu lieutenant-général de l'Ordre de Malte.

— Succès de la coalition gouvernementale aux élections de Basse-Saxe (*Allemagne fédérale*).

LUNDI 25. — A Cannes, VIII° Festival international du film.

MARDI 26. — M. Duval, juge d'instruction au tribunal militaire de Paris, signe une ordonnance de mise en liberté provisoire en faveur d'André Baranès, inculpé dans « l'affaire des fuites ». Mais le chef du Parquet militaire fait appel de cette ordonnance devant la Chambre des mises en accusation.

A L'ÉTRANGER. — *L'U. R. S. S.* fait connaître son accord pour la réunion des ambassadeurs des « Quatre » à Vienne, le 2 mai, en vue de mettre au point le traité d'Etat autrichien.

29 mai 1955. N° 1200. — Nouvelle série : N° 287

SOMMAIRE

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8°. — *Le directeur :* A. MICHELIN.